RAPPORT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

1er juillet 1984-30 juin 1985

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/40/13)

NATIONS UNIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

1er juillet 1984-30 juin 1985

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT Nº 13 (A/40/13)

NATIONS UNIES

New York, 1985

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Dans le présent rapport, le terme "rive occidentale" désigne la rive occidentale occupée du Royaume hachémite de Jordanie, et le terme "Jordanie" désigne le Royaume hachémite de Jordanie, à l'exclusion de la rive occidentale occupée, chaque fois qu'il est nécessaire de faire la distinction entre ces deux régions de la zone d'activité de l'Office.

[Original : anglais/arabe/français]
[13 septembre 1985]

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Pages
LETTRE D'ENVOI			vi
LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TERAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT AU COMMISSAIRE GENERAL			viii
AVANT-PROPOS DE M. OLOF RYDBECK, COMMISSAIRE GENERAL DE L'UNRWA			x
Chapitres			
I.	LIBAN	1 - 38	1
	A. Opérations de secours d'urgence	1 - 8	1
	B. Mesures de secours d'urgence	9 - 13	2
	C. Rétablissement des services ordinaires	14 - 24	3
	D. Camps et abris	25 - 29	4
	E. Approvisionnement et transport	30 - 33	5
	F. Protection des réfugiés	34 - 35	5
	G. Coordination du programme de secours	36 - 38	6
II.	ACTIVITES REGULIERES DE L'OFFICE	39 - 173	6
	A. Organisation et gestion des activités de l'UNRWA	39 - 42	6
	B. Services d'éducation et de formation	43 - 70	7
	1. Enseignement général	45 - 55	7
	2. Formation professionnelle et technique	56 - 60	11
	3. Formtion pédagogique	61 - 68	12
	4. Bourses d'études supérieures	69 - 70	14
	C. Services de santé	71 - 118	14
	1. Services de médecine curative	71 - 86	14
	2. Lutte contre les maladies transmissibles	87 - 91	17

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Pages
3.	Santé maternelle et infantile	22 - 99	18
4.	Services infirmiers	100 - 101	19
5.	Hygiène	102 - 108	20
6.	Nutrition	109 - 113	21
7.	Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical	114 - 118	22
D.	Services de secours	119 - 147	23
1.	Immatriculation et contrôle des listes	124 - 125	25
2.	Rations	126 - 132	25
3.	Camps et abris	133 - 140	27
4.	Assistance sociale	141 - 147	29
E.	Administration et personnel	148 - 155	31
1.	Changements dans le tableau d'effectifs ...	148 - 150	31
2.	Mesures d'austérité	151	32
3.	Rémunération du personnel local	152	32
4.	Classement des emplois	153	33
5.	Formation du personnel	154 - 155	34
F.	Questions juridiques	156 - 173	34
1.	Fonctionnaires de l'Office	156 - 163	34
2.	Services et locaux de l'Office	164 - 171	36
3.	Demandes d'indemnisation présentées à des gouvernements	172 - 173	37
III.	RAPPORT FINANCIER SUR ELS ACTIVITES DE L'OFFICE	174 - 182	38
A.	Activités en 1984	174 - 176	38
B.	Estimations budgétaires pour 1985	177 - 178	40

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Pages
C.	Estimation des recettes en 1985	179 - 180	42
D.	Mesures d'austérité en 1985	181	42
E.	Estimations budgétaires pour 1985	182	43

ANNEXES

I.	Données statistiques	44
II.	Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies	55

LETTRE D'ENVOI

Le 30 août 1985

Monsieur le Président,

Conformément à la demande figurant au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949, ainsi qu'au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 18 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985.

Dans l'avant-propos du rapport, j'ai mis en relief la grave situation financière dans laquelle se trouve l'Office et les efforts acharnés qu'il déploie pour réduire ses dépenses sans pour autant faire des coupes sombres dans les services qu'il dispense aux réfugiés, et aussi pour obtenir des fonds supplémentaires. Malgré ces efforts parallèles, l'Office est aujourd'hui encore à court de plusieurs millions de dollars, si bien que s'il n'obtient pas des contributions supplémentaires ou ne réduit pas ses programmes, il devra à nouveau puiser dans ses liquidités qui sont déjà dangereusement amenuisées.

Les perspectives financières de l'Office en 1986 sont encore plus précaires. Même un programme minimum exigera quelque 20 millions de dollars de plus que ce que les gouvernements ont promis de verser cette année au titre de leurs contributions ordinaires. Etant donné les conséquences potentiellement graves qui s'ensuivraient si l'Office était contraint d'opérer des réductions dans ses programmes essentiels, j'ai demandé instamment aux gouvernements qui estiment qu'il est de leur intérêt que l'Office puisse continuer à dispenser ses services de se réunir pour envisager rationnellement les problèmes financiers de l'Office.

Le chapitre premier du rapport présente un exposé détaillé des opérations de l'Office au Liban où la violence continue cause de grandes difficultés aux réfugiés et aux fonctionnaires de l'Office. Le chapitre II récapitule les activités ordinaires de l'Office : services d'éducation, de santé et de secours. Le chapitre III traite du financement de ces activités en 1984-1985. Cette année, dans le but de présenter à l'Assemblée générale des chiffres tout à fait à jour, les prévisions de dépenses et de recettes pour 1986 et d'autres données financières détaillées seront soumises dans un supplément au présent rapport.

Les deux annexes comprennent les statistiques sur les opérations et les programmes de l'UNRWA, ainsi que des références aux documents de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies qui ont trait aux activités de l'Office.

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

La Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport. Les vues des membres de la Commission consultative sont consignées dans une lettre datée du 29 août, qui m'a été adressée par son président et dont vous trouverez ci-joint copie.

Une fois de plus, j'ai estimé qu'il était approprié de continuer à montrer le projet de rapport aux représentants du Gouvernement israélien et de tenir compte de leurs observations. En effet, le tiers à peu près des activités de l'Office se déroule dans les territoires occupés par Israël depuis juin 1967.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) Olof RYDBECK

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT AU COMMISSAIRE GENERAL

Le 29 août 1985

Monsieur le Commissaire général,

Lors de leur réunion aujourd'hui à Vienne, les membres de la Commission consultative de l'UNRWA ont examiné le projet de rapport sur les activités de l'Office, pour la période allant du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985, que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa quarantième session, et ils ont examiné également la situation financière actuelle de l'Office.

Les membres de la Commission désirent une fois de plus souligner l'importance qu'ils attachent au rôle joué par l'UNRWA dans la prestation de services essentiels aux réfugiés de Palestine, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'importante contribution apportée par les activités de l'Office à l'allègement des difficultés rencontrées par les réfugiés et à la préservation d'un climat de stabilité essentiel au processus de paix.

Les membres de la Commission prennent note des difficultés dans lesquelles l'Office a dû mener ses activités au cours de l'année, notamment des difficultés financières, et expriment leur appréciation à l'égard des efforts énergiques déployés par le Commissaire général et ses collaborateurs en vue d'obtenir les fonds supplémentaires requis. Ils sont également profondément reconnaissants au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le soutien qu'il a accordé à l'UNRWA au cours de l'année et pour les efforts qu'il a déployés pour lui venir en aide.

La Commission partage la déception que vous avez exprimée dans l'avant-propos de votre rapport devant le fait que les réponses à vos appels en vue d'obtenir des contributions supplémentaires ont été jusqu'ici insuffisantes pour permettre d'éviter que des mesures soient prises pour réduire les dépenses, certaines de ces mesures ayant affecté de façon négative le niveau des services dispensés aux réfugiés. Les membres de la Commission prient instamment le Commissaire général de poursuivre ses efforts visant à obtenir les fonds supplémentaires nécessaires et d'inviter tous les gouvernements à y répondre généreusement, notamment ceux qui n'ont pas encore contribué au financement de l'Office et ceux qui n'ont pas augmenté leurs contributions cette année.

Monsieur Olof Rydbeck
Commissaire général de l'Office
de secours et de travaux des
Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient

Les membres de la Commission reconnaissent la nécessité de disposer de ressources adéquates pour assurer la stabilité financière de l'Office. A cet égard, ils proposent que des missions spéciales de collecte de fonds soient envoyées auprès des pays donateurs, actuels et potentiels, en vue de les prier instamment d'accorder ou d'accroître leurs contributions à l'UNRWA en 1986. Les membres de la Commission sont également en faveur de la suggestion visant à ce que les gouvernements intéressés se réunissent au début de 1986 afin de se consulter au sujet d'un plan d'action pour résoudre la crise financière de l'UNRWA.

Conscients des graves conséquences, à la fois humaines et économiques, qu'il pourrait y avoir si l'Office ne reçoit pas les fonds supplémentaires dont il a besoin, les membres de la Commission invitent l'Office à coordonner avec les gouvernements des pays d'accueil toute proposition susceptible d'affecter le niveau des services dispensés aux réfugiés ainsi que d'autres aspects des activités de l'UNRWA.

La Commission rappelle de nouveau les résolutions de l'Assemblée générale vous invitant à réinstaller à Beyrouth le siège de l'UNRWA, dès que les circonstances le permettront. La Commission prend note également de l'offre du Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie d'accueillir le siège de l'Office à Amman, en attendant que le retour à Beyrouth devienne possible.

Enfin, au moment où vous parvenez au terme de votre mission à la tête de l'UNRWA, je désire saisir cette occasion pour vous exprimer, au nom des membres de cette Commission, nos remerciements les plus sincères pour les efforts que vous avez déployés infatigablement en tant que Commissaire général en vue de fournir les normes de service les plus élevées possibles à ceux qui sont le plus profondément affectés par les événements du Proche-Orient. Le dévouement et l'attachement à la cause de la paix dont vous avez fait preuve tout au long des six années et demie que vous avez passées au poste de Commissaire général ont laissé une marque indélébile dans cette région du monde et dans le coeur de tous ceux qui ont été touchés par les activités de l'UNRWA.

Le Président de la Commission consultative,

(Signé) Abbas HAMIYE

AVANT-PROPOS DE M. OLOF RYDBECK, COMMISSAIRE GENERAL DE L'UNRWA

1. En passant en revue les questions qui m'ont préoccupé au cours de la période allant du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985, deux d'entre elles prennent un relief tout particulier : les problèmes rencontrés par l'Office sur le terrain au Liban et la crise financière de l'UNRWA. En ce qui concerne le Liban, l'année écoulée a apporté de nouvelles souffrances et d'énormes difficultés à des dizaines de milliers de familles réfugiées, dont beaucoup ont perdu des êtres chers et ont vu de nouveau leurs foyers détruits. Le présent rapport reflète les événements tragiques du Liban et les circonstances difficiles dans lesquelles le personnel de l'UNRWA accomplit sa mission dans ce pays. Pour ma part, j'exposerai d'une façon assez détaillée la crise financière de l'UNRWA, parce que je tiens à ce que tous les gouvernements et tous les particuliers comprennent quelles répercussions elle aura sur l'avenir de l'Office.

2. L'UNRWA est une institution à caractère humanitaire qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir les réfugiés de Palestine en attendant qu'une solution politique soit trouvée à la question de la Palestine. L'Office fournit - quasiment à l'instar d'un gouvernement - des services d'éducation, de santé et de secours à quelque deux millions de réfugiés de Palestine vivant en Jordanie, dans la République arabe syrienne, au Liban, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, et son action est profondément imbriquée dans le tissu même de cette zone d'activité. Ces services sont dispensés par des êtres humains. C'est ainsi que nous employons plus de 16 500 enseignants, médecins, infirmières, agents des services d'assainissement, de secours et autres. Un peu plus de 12 000 de nos fonctionnaires travaillent dans le domaine de l'éducation et plus de 90 p. 100 d'entre eux sont des enseignants. Si j'insiste sur ce fait, c'est pour que mes lecteurs comprennent qu'il existe relativement peu de domaines dans lesquels nos dépenses peuvent être différées ou réduites sans avoir à licencier du personnel. En fait, dans l'état actuel des choses, un peu plus de 85 p. 100 des dépenses de l'UNRWA sont des dépenses de personnel. Je ne parle pas ici des dépenses au titre du personnel international chargé de la supervision qui compte juste un peu plus de 100 personnes, mais des salaires du personnel local, dont la quasi-totalité est elle-même composée de réfugiés de Palestine.

3. Dans l'avant-propos de mon précédent rapport annuel, j'indiquais que l'Office pourrait finir l'année 1984, mais non sans difficulté, et je faisais part de mes graves préoccupations au sujet de 1985. Au début de 1985, j'ai informé les gouvernements des sombres perspectives financières de l'Office et de l'écart de 67 millions de dollars entre nos besoins prévus - basés sur des programmes d'activité comparables en gros à ceux de 1984 - et les recettes attendues. Sachant qu'il n'était pas possible d'éliminer un écart de cette ampleur, j'ai réduit nettement le budget en annulant tous les travaux de construction, en élagant fortement les dépenses d'entretien, en déniant au personnel local des majorations de salaires pourtant dues et en prenant d'autres mesures pour comprimer les dépenses; cela a permis de ramener l'écart à 27 millions de dollars. Cela fait, j'étais en mesure de m'adresser aux gouvernements et de leur dire que j'avais comprimé le budget de l'Office autant que faire se pouvait, sans pour autant

recourir à d'importants licenciements de personnel ni tailler directement dans les services vitaux dispensés aux réfugiés. J'ai lancé un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en vue d'obtenir des fonds. Les pays nordiques, l'Australie, le Canada, le Japon et surtout les Etats-Unis ont donné davantage. Malgré la générosité dont ces pays ont fait preuve, les réactions à mon appel ont été généralement décevantes et l'absence de réponse positive de la part des autres Etats a contraint l'Office à procéder à de nouvelles réductions qui, cette fois, touchent directement les services fournis aux réfugiés. Elément positif : l'Office a pu réaliser des gains au change, ce qui a permis de réduire certaines dépenses. Malgré ces économies, et malgré l'application continue de mesures d'austérité, nous sommes aujourd'hui encore à court de 8 millions de dollars par rapport aux recettes requises pour couvrir en 1985 notre programme de services, déjà bien réduit pourtant.

4. Passant à présent à 1986, je dois exprimer ma profonde inquiétude quant aux perspectives d'avenir de l'Office. Nous sommes en train d'établir le budget sur la base d'un programme d'activité ne prévoyant aucune croissance. Dans le but de présenter à l'Assemblée générale des chiffres tout à fait à jour, les prévisions de dépenses pour 1986 - ainsi que les prévisions de recettes correspondantes - seront soumises dans un supplément au présent rapport. A la date de rédaction du présent rapport, il est d'ores et déjà clair qu'un programme minimum exigera quelque 20 millions de dollars de plus que ce que les gouvernements ont promis de verser cette année au titre de leurs contributions ordinaires. C'est là une situation à laquelle les gouvernements devront réfléchir. Pour ma part, je puis vous donner l'assurance qu'il n'est absolument pas possible de réduire les dépenses prévues sans priver les réfugiés de services essentiels d'éducation et de santé. Si les gouvernements choisissent de ne pas apporter à l'Office le soutien qui lui permette de dispenser les services qu'ils l'ont chargé de fournir dans maintes résolutions de l'Assemblée générale, il n'y aura pas de solution magique. Des coupes sombres devront alors être faites dans les programmes et le personnel devra être réduit en conséquence. De telles décisions auront de vastes répercussions sur le plan politique et ne sauraient être prises par le Commissaire général, qui est un fonctionnaire international, dans le but simplement d'équilibrer un budget. Des mesures susceptibles d'avoir des conséquences aussi graves relèvent nécessairement de la compétence des gouvernements intéressés.

5. Ceci est le dernier rapport annuel que je présente au terme de six années passées au service de la communauté internationale au poste de Commissaire général de l'UNRWA. J'aurais préféré que l'essentiel de mon rapport soit un récital de réalisations. En vérité, je suis conscient que beaucoup a été réalisé au cours des six dernières années. Malheureusement, mon message d'adieu se devra d'exprimer ma profonde préoccupation au sujet de l'aptitude de l'Office à poursuivre la tâche qui lui a été confiée. Je suis personnellement convaincu de l'énorme importance que revêt le travail de l'Office dans la satisfaction des besoins des réfugiés. Je crois fermement que ce sont principalement nos services d'éducation et de santé qui ont permis aux réfugiés de Palestine de jouir d'un degré de santé raisonnable et d'être aptes à remplir un emploi, bref, à être pour la communauté internationale et les gouvernements des pays d'accueil un fardeau bien moins lourd qu'ils ne l'auraient été autrement. L'importance relative de nos services de secours a décru en proportion directe du succès de nos autres programmes, mais pour bon nombre de familles particulièrement démunies, ces services demeurent le dernier recours en

cas de catastrophe et sont indispensables pour des raisons humanitaires lorsque les calamités de la guerre balayent la région, comme cela s'est produit tout récemment au Liban.

6. Il ne m'appartient pas de prononcer un jugement définitif sur l'apport de l'Office à la stabilité de la région particulièrement troublée où il opère. C'est aux gouvernements qu'il reviendra de se prononcer là-dessus. Je voudrais, néanmoins, les inviter à imaginer ce qui aurait pu se passer si, en l'absence de l'UNRWA ou d'une organisation analogue, une épidémie avait éclaté au Moyen-Orient et s'était propagée librement; ou encore si toute une génération de Palestiniens était arrivée à l'âge adulte sans scolarisation. Je demande donc instamment à tous les gouvernements qui estiment qu'il est de leur intérêt que l'Office puisse continuer à dispenser ses services, tandis qu'on s'efforce encore de trouver une solution politique au problème de la Palestine, de se réunir pour envisager rationnellement l'avenir de l'Office, Je comprends parfaitement que pour beaucoup de gouvernements l'époque est à l'austérité budgétaire, mais j'irai jusqu'à dire que le soutien accordé à l'UNRWA représente un investissement bon marché pour le maintien de la paix.

7. Au moment où j'abandonne les rênes de l'UNRWA, je tiens à exprimer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies mes remerciements pour l'appui et les encouragements qu'il m'a prodigués durant ces années troublées. Je voudrais aussi remercier les gouvernements qui ont apporté leur soutien à l'UNRWA. Enfin, je remercie le personnel international et palestinien de l'Office pour le dévouement et l'abnégation dont il a fait preuve pour venir en aide aux réfugiés, apportant ainsi - j'en suis fermement convaincu - une contribution majeure à la paix dans le monde, cette paix que nous recherchons tous avec tant de ferveur.

(Signé) Olof RYDBECK

CHAPITRE PREMIER

LIBAN

A. Opérations de secours d'urgence

1. Pendant la période considérée, les combats qui se sont poursuivis presque sans interruption ici ou là au Liban, ainsi que l'occupation du sud du pays par Israël, ont continué à affecter les réfugiés de Palestine au Liban. Des milliers de réfugiés ont été déplacés et, une fois de plus, ont perdu leurs foyers et leurs biens, et beaucoup ont été tués ou blessés. Tous ont été victimes de bouleversements d'un type ou d'un autre et ont eu de plus en plus de mal à gagner leur vie. Une fois encore, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été appelé à fournir une assistance d'urgence à un grand nombre de réfugiés. En outre, le programme de reconstruction entrepris les années précédentes a dû être différé en raison de la poursuite des hostilités.

2. En juin et au début de juillet 1984, les milices du mouvement shiite Amal ont attaqué à plusieurs reprises les camps de Chatila et de Bourj el-Barajné, dans le région de Beyrouth; dès le mois de juillet, Amal contrôlait l'accès du camp de Chatila.

3. Aux mois de juillet et d'août, de violents combats entre factions rivales se sont produits dans la région de Tripoli, perturbant les activités de l'UNRWA dans le nord du Liban. Un certain nombre de réfugiés de Palestine ont été blessés dans le camp de Beddawi. Les écoles de l'UNRWA ont dû fermer leurs portes le 1er juillet, durant une semaine, dans le camp de Beddawi, à Tripoli et el Mina.

4. Le 14 janvier, le Gouvernement israélien a annoncé son intention de retirer ses forces militaires du Liban. Ces forces se sont retirées de Saïda le 16 février 1985. Des combats ont éclaté le 18 mars lorsque les camps d'Ain el Hilwé et de Mieh Mieh ont été pilonnés par l'artillerie des milices embusquées dans les collines environnantes. Les deux camps ont subi des dégâts très importants et les écoles de l'UNRWA ont fermé leurs portes. Selon les informations dont disposait l'Office, 60 réfugiés auraient été tués et 314 blessés. Quelque 40 000 personnes ont été déplacées.

5. Au mois de février, par suite des combats et des troubles qui se sont produits dans la région de Tyr, la plupart des écoles de l'UNRWA dans cette région ont fermé. Elles n'ont rouvert que le 6 mai.

6. Vers la mi-mars, à la suite de l'enlèvement de deux ressortissants britanniques, l'ambassade du Royaume-Uni à Beyrouth a conseillé à tous les Britanniques de partir à moins qu'ils n'aient des raisons impérieuses de rester. Sur les conseils du responsable officiel par intérim des Nations Unies, l'Office a muté de Beyrouth trois des cinq fonctionnaires britanniques de son bureau de zone du Liban. Par la suite, le 25 mars, M. Alec Collett, journaliste britannique travaillant sous contrat avec l'UNRWA, fut enlevé au sud de Beyrouth par des inconnus armés et le Commissaire général ordonna aux deux autres ressortissants britanniques au service de l'UNRWA, dont le Directeur du Bureau de zone de l'UNRWA, de quitter le Liban. Le 15 mai, le Directeur adjoint du Bureau de zone de l'UNRWA au Liban, de nationalité irlandaise, était enlevé par des hommes armés; il fut relâché 37 heures plus tard.

7. Le 19 mai, des combats extrêmement durs ont éclaté une fois de plus dans la région de Beyrouth. De violents accrochages se sont produits, y compris des duels d'artillerie entre les miliciens d'Amal et des réfugiés de Palestine, entraînant de lourdes pertes en vies humaines et de vastes dégâts dans les camps de Chatila et de Bourj el-Barajné. On estime qu'il y a eu 635 morts et 2 500 blessés. Malgré les combats et les dangers, particulièrement pour le personnel palestinien dont beaucoup ne purent se rendre à leur travail au Bureau de zone, l'Office a réussi à distribuer des secours d'urgence aux réfugiés déplacés par les combats et même à faire parvenir durant les combats des vivres, de l'eau et des fournitures médicales au camp de Bourj el-Barajné. Au cours de cette opération, un fonctionnaire de l'UNRWA a été blessé par un tireur embusqué.

8. De la fin du mois de septembre jusqu'au 17 octobre 1984, les forces israéliennes ont empêché l'acheminement des secours de l'UNRWA vers le sud du Liban. Finalement, un accord a été conclu avec les forces militaires israéliennes permettant aux camions, ambulances et autocars de l'UNRWA de se rendre de Beyrouth dans le sud. Malgré cet accord, l'acheminement des fournitures n'a pu se faire que très difficilement et après de laborieuses négociations.

B. Mesures de secours d'urgence

9. Outre les mesures d'urgence décrites plus haut, les opérations de secours prévues par l'Office se sont poursuivies avec beaucoup de difficulté. La cessation de la distribution de rations d'urgence en mars 1984 continue de semer la consternation parmi les réfugiés, dont beaucoup vivent dans la plus grande misère, tant dans l'impossibilité de trouver un emploi régulier et ne disposant d'aucune autre source de revenu. A Tyr, les réfugiés ont refusé l'aide fournie aux cas particulièrement nécessiteux, arguant que tous les réfugiés devraient être classés dans cette catégorie. En mai 1985, ils ont recommencé à accepter cette aide après le retrait des forces d'occupation israéliennes. A Saïda, les réfugiés ont refusé également en juillet et août 1984 les rations et autres formes d'assistance. De nouveau, en janvier et février 1985, les réfugiés vivant dans la région de Saïda et dans un district de la Békaa ont émis des protestations analogues, de sorte que la distribution des rations n'a lieu que dans les régions de Beyrouth et de Tripoli.

10. Durant toute la période considérée, les assistants sociaux ont poursuivi l'examen des cas de réfugiés nouvellement inscrits dans la catégorie des personnes particulièrment nécessiteuses et ceux des réfugiés appartenant déjà à cette catégorie. Ils ont connu bien des difficultés dans l'accomplissement de leur tâche à cause de la persistance des conditions de guerre.

11. La distribution de rations aux familles particulièrement nécessiteuses a été interrompue dans les camps de Beyrouth par les violents combats qui ont éclaté le 19 mai et se sont poursuivis pendant trois semaines. Finalement, il a été permis d'approvisionner les camps au cours de la deuxième semaine de juin. Toutefois, jusqu'à la fin de la période considérée dans le rapport, il n'était pas encore possible d'accéder librement aux camps situés à Beyrouth.

12. L'Office a été en mesure d'aider des milliers de réfugiés désireux d'obtenir ou de renouveler les documents de voyage délivrés par les gouvernements des pays d'accueil. L'étroite coopération entre le personnel de l'Office et les services gouvernementaux a permis d'alléger les difficultés rencontrées par les réfugiés et qui sont dues aux graves problèmes de sécurité qui continuent de se poser.

13. Les réfugiés ont continué à se ressentir avec une acuité particulière des problèmes économiques du Liban. La perte de possibilités d'emploi étant une préoccupation majeure, l'Office a poursuivi sa coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) en vue d'améliorer la situation. Il se peut que l'Office sollicite des fonds supplémentaires auprès des gouvernements et invite d'autres organisations non gouvernementales à se joindre à lui pour la réalisation de projets spécifiques. Pour répondre aux voeux mêmes des réfugiés, beaucoup de ces projets seront conçus en fonction des besoins et des aptitudes spécifiques des femmes. La situation économique des réfugiés de Palestine dans le sud du Liban s'est améliorée quelque peu à la suite du retrait israélien qui a permis une relance précaire de l'activité agricole dans la région.

C. Rétablissement des services ordinaires

14. Malgré les troubles au Liban, les programmes ordinaires d'éducation, de santé et d'assistance sociale ont été entrepris dans la mesure où le permettaient les circonstances. Ces programmes sont exposés au chapitre II du présente rapport.

15. Les mesures supplémentaires prises par le Département de la santé, qui avaient été signalées l'an dernier, se poursuivent. Les difficultés de déplacement au Liban ont contraint l'Office à modifier certaines dispositions qu'il avait prises en matière d'hospitalisation. C'est ainsi que les réfugiés malades du nord du Liban et de la Békaa qui, en temps normal, auraient été dirigés sur l'hôpital de l'Université américaine de Beyrouth pour recevoir des soins plus poussés, ont été transférés en République arabe syrienne. Dans le sud du Liban, faute de pouvoir être transférés ailleurs, les malades ont dû être soignés sur place, dans des hôpitaux privés subventionnés par l'Office. En outre, l'Office et le Conseil norvégien pour les réfugiés sont convenus de continuer à gérer en commun le centre de rééducation de Tyr quand la situation en matière de sécurité le permettra.

16. En vue de l'hospitalisation des réfugiés, le Département de la santé a conclu des accords avec le Centre médical Hariri (25 lits), à compter du 16 novembre 1984, et avec l'hôpital Hammoud (25 lits) à Saïda et l'hôpital Al-Sahel (20 lits) à Beyrouth, à compter du ler janvier 1985. Une augmentation des frais d'hospitalisation est entrée en vigueur en avril 1985 et l'Office a résilié, à partir du 10 février 1985, les accords qu'il avait passés avec deux hôpitaux à Saïda (Al-Janoub et Osseirane). Durant les combats qui avaient éclaté dans la région de Saïda en mars et avril, le Centre Hariri était devenu inaccessible; par la suite, du matériel et des fournitures médicales y avaient été pillés.

17. Les services de santé dispensés dans les camps au Liban ont été souvent paralysés par les violents combats qui ont éclaté en mars et avril dans la région de Saïda et en mai et juin 1985 dans la région de Beyrouth. Il a fallu mettre d'urgence sur pied des services médicaux et créer des équipes médicales mobiles pour dispenser des soins.

18. A cause de l'état d'insécurité et des accrochages locaux, la polyclinique de Beyrouth à Ras el Nabi' a été fermée le 29 avril 1985 et son personnel transféré au camp de Mar Elias.

19. Le Comité de secours international a poursuivi la prestation de services médicaux dans le centre de santé qu'il possède à Saïda. L'accord conclu entre ce comité et l'UNRWA a été prorogé jusqu'à la fin de juin 1985.

20. L'Office a installé deux nouvelles unités dentaires complètes, équipées d'appareils de radiographie, l'une au centre de santé du camp d'Ain el-Hilwé et l'autre à la polyclinique de Beyrouth.

21. Des canalisations et des chemins ont été rénovés ou construits dans le camp d'Ain el-Hilwé et dans les camps de la région de Tyr.

22. Une vingtaine de réfugiés malades, dont l'état nécessite un traitement par hémodialyse, en bénéficient à présent dans des hôpitaux locaux, aux frais de l'UNRWA. Auparavant, les frais de tels traitements étaient couverts par des contributions provenant de sources privées. Aussi l'Office cherche-t-il de toute urgence d'autres moyens de financement pour ce service vital, car il n'est pas en mesure de continuer à couvrir, à l'aide des fonds alloués à son programme ordinaire de services de santé, les frais de ce traitement qui s'élèvent à quelque 10 000 dollars par mois.

23. Les écoles ont pu fonctionner pendant la majeure partie de l'anné scolaire 1984-1985, encore que la rentrée ait été retardée à Beyrouth et dans le nord du pays.

24. Le centre de formation de Sibline, qui avait été occupé depuis 1983 par les miliciens du Parti socialiste progressiste libanais (PSP) a été évacué le 28 avril 1985 mais est demeuré fermé.

D. Camps et abris

25. En juillet et août 1984, le camp de Beddawi, près de Tripoli, a souffert des affrontements entre factions palestiniennes rivales. Pendant la même période, les entrées du camp de Bourj el-Barajné ont été évacuées par les miliciens du mouvement Amal et l'armée libanaise a installé ses propres postes de contrôle, ce qui a eu pour effet d'améliorer la situation.

26. Pendant toute la durée de la période considérée, les miliciens du mouvement Amal ont maintenu leur contrôle sur les entrées du camp de Chatila. Après la défaite des Mourabitouns infligée par deux autres milices à la mi-avril 1985, ces postes de contrôle ont été renforcés.

27. Jusqu'à février 1985, au moment du retrait des forces israéliennes de Saïda, tous les camps situés dans le sud du pays ont fait l'objet de perquisitions opérées par les forces armées israéliennes, qui réagissaient aux attaques de groupes locaux. Après le retrait de ces forces de Saïda jusqu'au fleuve Litani, la fréquence et la sévérité de ces perquisitions se sont accrues dans la région de Tyr. De nombreux réfugiés ont quitté leurs abris dans les camps et ont cherché refuge ailleurs. Les réfugiés déplacés se sont éparpillés partout au Liban. Au cours des combats d'avril, presque tous les abris du camp de Mieh Mieh ont été détruits ou endommagés et un grand nombre de ceux du camp d'Ain el-Hilwé ont subi des dégâts. Les installations de l'Office à Mieh Mieh ont été gravement endommagées, mais elles ont été réparées. Certains bâtiments loués par l'Office, le dispensaire par exemple, ont été rendus totalement inutilisables.

28. Les violents combats qui se sont déroulés à l'intérieur des camps de Beyrouth et dans leurs environs, et qui se sont rapidement déchaînés à partir du 19 mai et duré ainsi jusqu'en juin 1985, ont contraint l'Office à abandonner pour un temps certaines de ses installations. Au cours de la troisième semaine de mai, le bâtiment abritant le bureau de zone était tellement exposé que le personnel a dû d'abord se réfugier dans le sous-sol, avant d'aller s'installer dans l'entrepôt central.

29. Le camp de Nabatiyé n'a pas encore pu être reconstruit à cause de l'opposition des collectivités locales. Un programme visant à octroyer des dons supplémentaires en espèces aux réfugiés des camps d'Ain el-Hilwé et de Mieh Mieh, dont les abris avaient été détruits par les combats qui avaient éclaté à la suite du retrait israélien de la région, est actuellement à l'étude. Ailleurs au Liban, de nombreux réfugiés sont encore mal logés et chaque nouvelle journée de combats rend la tâche de reconstruction encore plus difficile.

E. Approvisionnement et transport

30. La présence de groupes armés a empêché l'Office d'emprunter la route principale Damas-Beyrouth et a fortement compliqué le travail d'approvisionnement. Toutefois, l'acheminement de fournitures à partir de Damas s'est poursuivi par des routes de montagne, étroites et plus difficiles.

31. L'acheminement, à partir de Beyrouth, des fournitures à destination du sud du Liban a été également difficile. La route principale en direction du sud a été impraticable durant la majeure partie de la période considérée, et il a fallu emprunter des itinéraires plus longs et plus difficiles. Des problèmes ont surgi à chaque fois qu'il a fallu franchir les postes de contrôle tenus par les Israëliens.

32. Même après la réouverture officielle de la route menant vers le sud, certains problèmes ont persisté. C'est ainsi que des inconnus ont ouvert le feu à la mitrailleuse sur trois camions de l'Office qui se rendaient de Beyrouth à Saïda. Ces véhicules ont dû rebrousser chemin et sont retournés à Beyrouth pour être réparés avant de reprendre la route à une date ultérieure en empruntant des chemins détournés et difficiles. Fort heureusement, le personnel qui se trouvait à bord de ces véhicules n'a pas été touché.

33. La route côtière principale menant de Beyrouth à Tripoli est restée fermée aux camions pendant toute la durée de la période considérée. Les fournitures venant de l'étranger ont dû être acheminées à travers la République arabe syrienne. Les véhicules se rendant de Beyrouth à Tripoli ont dû emprunter des itinéraires difficiles qui rendaient les trajets bien plus longs.

F. Protection des réfugiés

34. Au Liban, les réfugiés de Palestine sont victimes de la violence qui, sans discrimination, frappe dans leurs rangs comme dans ceux des citoyens libanais. Mais, dans de nombreux cas, ce sont eux qui sont tout particulièrement visés.

35. Partout au Liban, la vie des Palestiniens continue d'être menacée. Au cours de l'année écoulée, le bureau de zone de l'UNRWA au Liban a signalé les graves incidents suivants : plus de 800 morts violentes, plus de 2 500 blessés, 500 arrestations, 27 enlèvements et 9 disparitions.

G. Coordination du programme de secours

36. La fragmentation du bureau de zone de l'UNRWA au Liban continue de poser des problèmes au niveau de la direction et du contrôle des activités. L'Office a continué à renforcer son personnel international et local dans le sud du Liban.

37. L'UNRWA a poursuivi la coordination de ses services de secours avec d'autres organismes des Nations Unies opérant au Liban. Il a maintenu étroitement le contact avec le Comité international de la Croix-Rouge, particulièrement en matière de protection et de sécurité.

38. L'Office est reconnaissant aux nombreuses organisations non gouvernementales qui ont continué à répondre avec générosité et souplesse aux besoins des réfugiés de Palestine au Liban.

CHAPITRE II

ACTIVITES REGULIERES DE L'OFFICE

A. Organisation et gestion des activités de l'UNRWA

39. L'UNRWA gère ses activités à partir de ses sièges à Vienne et Amman, de ses cinq bureaux de zone en Jordanie, au Liban, dans la République arabe syrienne et dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza. De petits bureaux de liaison à New York et au Caire maintiennent le contact avec le Siège des Nations Unies et le Gouvernement de la République arabe d'Egypte; le bureau de liaison du Caire relève de l'autorité du Directeur du bureau de zone de l'Office à Gaza, qui remplit également les fonctions de représentant de l'UNRWA auprès du Gouvernement égyptien.

40. Le Commissaire général remplit les fonctions de directeur exécutif de l'Office et est responsable devant l'Assemblée générale de la gestion de celui-ci dans la zone d'activité. Il est aidé en cela par le Commissaire général adjoint.

41. Les directeurs des bureaux de zone relèvent du Commissaire général pour la direction, la coordination et le contrôle des activités de l'Office dans ses cinq zones, conformément aux orientations, programmes et procédures établis. Les chefs des départements aux sièges sont responsables devant lui pour les aspects professionnels et techniques de leurs domaines particuliers, de la supervision des orientations, programmes et procédures, ainsi que de la direction et du contrôle des services centraux et des installations relevant de leur autorité. D'une façon collective, les directeurs des bureaux de zone et les chefs des départements aux sièges, ainsi que le directeur du bureau de liaison de l'UNRWA à New York et le Commissaire général adjoint, conseillent le Commissaire général sur la politique générale de l'Office.

42. Dans ses rapports avec les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les autres organisations des Nations Unies et autres organismes, le Commissaire général est aidé par les chefs des bureaux de liaison et les directeurs des bureaux de zone, dans leur lieu d'affectation, et généralement aussi par la Division des relations extérieures et celle de l'information, au siège de l'Office à Vienne.

B. Services d'éducation et de formation

43. En vertu d'un accord conclu entre l'UNRWA et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), celle-ci conseille le Commissaire général sur les aspects techniques et professionnels du programme d'éducation qui comprend l'enseignement général, dispensé aux niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur (secondaire inférieur) dans les écoles de l'UNRWA, la formation professionnelle, la formation pédagogique avant l'emploi, organisée dans les centres de l'Office, la formation pédagogique en cours d'emploi, ainsi qu'un programme de bourses universitaires. Le programme d'enseignement appliqué dans les écoles de l'Office est celui prescrit dans chaque zone d'activité par les gouvernements des pays d'accueil, à savoir le Liban, la Jordanie et la République arabe syrienne, et sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, respectivement par les autorités jordaniennes et égyptiennes. Avec une certaine assistance de l'UNRWA, de nombreux enfants réfugiés peuvent poursuivre leurs études au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans des établissements privés ou publics. En 1984, les dépenses relatives à l'enseignement général et professionnel se sont élevées à 121 millions de dollars et ont représenté 63 p. 100 des dépenses totales effectuées par l'Office pour ses programmes ordinaires.

44. En outre, les Départements de la santé et des secours de l'Office organisent un enseignement préscolaire, des activités pour la jeunesse et une formation artisanale à l'intention des adultes, ainsi qu'un enseignement et une formation dans les domaines médical et paramédical, comme cela est indiqué ailleurs dans le rapport.

1. Enseignement général

45. En 1984/85, l'enseignement général s'est affirmé davantage comme étant la principale activité de l'Office. En octobre 1984, 345 844 élèves au total, soit 3 599 de plus qu'en 1983/84, étaient inscrits dans les 640 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, le nombre des enseignants étant de 10 163. En outre, 100 896 autres élèves réfugiés étaient inscrits dans des établissements privés ou publics du primaire élémentaire et du secondaire, dans ces mêmes zones d'activité, et environ 52 400 enfants, n'y ayant pas droit, fréquentaient les écoles de l'Office (voir note b/ du tableau 3 de l'annexe I).

46. Traditionnellement, l'UNRWA a pour règle d'admettre dans ses écoles tous les enfants réfugiés qui se présentent à l'inscription et qui y ont droit. Toutefois, à moins que des fonds supplémentaires ne soient mis à sa disposition, l'Office ne sera peut-être pas en mesure de garantir à l'avenir le maintien de cette règle de conduite. L'accroissement annuel du nombre des jeunes scolarisables de même que l'effet de l'inflation expliquent en grande partie l'augmentation annuelle des dépenses budgétaires relatives aux services d'éducation. S'il en avait les moyens, l'Office construirait des bâtiments spécialement conçus pour abriter toutes ses écoles. Mais, comme il n'a pas été possible de construire des écoles en nombre suffisant, élèves et enseignants de deux écoles différentes ont dû souvent partager les locaux d'un même bâtiment et les utiliser successivement, les uns le matin, les autres l'après-midi. En 1984/85, ce système de classes alternées a été appliqué dans 475 écoles, soit 74 p. 100 du nombre total. Il est généralement admis que le recours aux classes alternées est préjudiciable au développement de l'enfant et

rend la vie encore plus difficile aux mères, particulièrement lorsque les enfants d'une même famille font partie de groupes scolaires différents, comme c'est souvent le cas. Dans le passé, trois groupes d'élèves successifs ont dû parfois utiliser les mêmes locaux scolaires; mais le programme de construction d'écoles de l'Office, qui a pu être développé grâce à des contributions spéciales accordées en 1983 et 1984 par le Gouvernement canadien, donne à présent la priorité à la construction de salles de classe supplémentaires, afin d'éviter cette triple utilisation.

47. Autre objectif de l'UNRWA : remplacer quelques-uns des locaux scolaires particulièrement insatisfaisants et parfois même dangereux. Parce qu'il n'y a pas assez de fonds consacrés à la construction, l'Office continue d'utiliser de nombreux bâtiments préfabriqués délabrés, ainsi que des locaux loués aux dimensions nettement insuffisantes. Toutefois, en mai 1985, le Programme d'aide des Etats arabes du Golfe aux organisations de développement des Nations Unies (AGFUND) a accordé à l'UNRWA des fonds pour la construction de deux nouvelles écoles sur la rive occidentale, l'une à Biddo, près de Jérusalem, et l'autre à Beit Jala. Ces deux écoles remplaceront des locaux loués qui laissaient beaucoup à désirer.

48. Au cours de l'année 1984/85, dans l'ensemble de ses zones d'activité, l'Office a édifié sept bâtiments scolaires (comprenant 126 salles de classe et bureaux administratifs et 12 locaux spécialisés) et commencé la construction de six locaux scolaires (comprenant 118 salles de classe et bureaux administratifs et 16 locaux spécialisés). Dans les écoles existantes, 39 nouvelles salles de classe de type standard et bureaux administratifs et 36 locaux spécialisés ont été construits et les travaux ont commencé en vue de la construction de deux autres salles de classe et bureaux administratifs et de cinq salles spécialisées.

49. Au Liban, les fluctuations du conflit ont perturbé l'activité scolaire dans diverses régions du pays. L'application du plan de sécurité établi par le gouvernement pour la ville de Beyrouth, au mois de juillet 1984, a fait naître quelque espoir, vite déçu par les violents affrontements entre factions rivales qui ont éclaté dans la région de Tripoli aux mois de juillet et d'août. Par ailleurs, les camps de réfugiés situés dans la région de Beyrouth ont été de nouveau le théâtre de combats acharnés en mai 1985. Dans le sud du pays, les accrochages avec les forces israéliennes et les mesures de représailles prises par celles-ci ont rendu encore plus difficile l'acheminement de manuels et autres fournitures scolaires vers cette région.

50. Afin de rattraper les journées de cours perdues au début de l'année, les écoles ont commencé à des dates différentes les vacances d'été, qui ont duré jusqu'au 9 septembre. Entre les mois d'octobre et de décembre, les écoles de l'Office ont fonctionné normalement dans l'ensemble, mis à part quelques interruptions çà et là. Le mois de janvier fut marqué par la rupture des négociations libano-israéliennes, l'amorce du retrait des forces israéliennes du Liban et le déploiement de l'armée libanaise le long de la route côtière entre Beyrouth et le fleuve Awali. Vers la fin du mois de février, les déplacements sur cette route, en direction de Saïda, étaient redevenus normaux, mais il était interdit de se rendre à Tyr, à cause des attaques continues contre les forces israéliennes dans le sud. Du 26 février jusqu'à la fin du mois d'avril, les écoles de l'Office à Tyr sont demeurées fermées à cause du climat d'insécurité et des difficultés éprouvées par les fonctionnaires et les élèves à se déplacer librement dans la région. Le nombre total des élèves réfugiés inscrits dans les écoles de l'Office au Liban s'est élevé à 34 565, dont 24 001 dans le cycle

primaire élémentaire et 10 564 dans le cycle primaire supérieur. Toutefois, l'effectif total a légèrement décru, de façon normale, à la fin de décembre, tombant à 34 158. Durant la première moitié de 1985, à la suite du retrait partiel des forces israéliennes, il y a eu des mouvements de population entre les différentes régions, qui ont affecté naturellement les élèves. Par conséquent, il n'a pas été possible de fournir des chiffres dignes de foi concernant l'effectif scolaire. Sur un total de 86 écoles, 84 ont pu fonctionner, comprenant 672 classes primaires élémentaires et 318 classes primaires supérieures, desservies par 1 201 enseignants. Cinquante de ces écoles, groupant 561 classes, ont appliqué le système des classes alternées. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA au Liban s'est élevé à 187, tous approuvés par l'Unesco à l'exception d'un seul.

51. En République arabe syrienne, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire 1984/85 le 15 septembre 1984 et les cours se sont déroulés de façon satisfaisante tout au long de l'année. Au total, 51 713 élèves, dont 34 641 dans le primaire élémentaire et 17 072 dans le primaire supérieur, y compris 027 élèves réfugiés déplacés du Liban depuis l'invasion israélienne en juin 1982, ont poursuivi leur scolarité dans 1 290 classes, desservies par 1 568 enseignants. Le système des classes alternées a été appliqué dans 102 écoles, groupant 1 194 classes et fréquentées par 48 283 élèves. Pour remplacer les locaux scolaires loués, où les conditions étaient peu satisfaisantes, la construction de nouvelles écoles a été prévue à Mouzeireeb, Akrad et Qabr Essit. Mais, à cause de retards inévitables dans l'obtention des fournitures nécessaires, les travaux de construction ont tardé à commencer et, au mois de juin, dans le cadre des mesures d'austérité prises par l'Office, il a été décidé d'arrêter jusqu'à nouvel ordre les travaux à Mouzeireeb et Akrad. Sur les 154 manuels actuellement prescrits pour les écoles en Syrie, 71 ont été approuvés par l'Unesco.

52. En Jordanie, les 198 écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 11 septembre 1984 et ont fonctionné normalement jusqu'à la fin de l'année. L'effectif total s'est élevé à 135 650 dans les cycles primaire élémentaire et primaire supérieur, comptant 3 351 classes desservies par 3 817 enseignants. Le système des classes alternées a dû être appliqué dans 182 écoles comptant 3 132 classes et 127 519 élèves. Trois écoles sont en cours de construction en Jordanie, dont une avec l'aide du Gouvernement canadien. Les cheikhs Mohammad et Ibrahim El-Zaben, Palestiniens fortunés vivant en Arabie saoudite, qui avaient financé l'an dernier la construction, dans le camps de Bakaa, d'une école comprenant 20 salles de classe, achevée en juin 1985, ont conclu avec l'UNRWA un accord portant sur le financement de la construction d'une nouvelle école de 30 salles de classe dans ce même camp. En outre, l'Office a achevé la construction de deux nouveaux bâtiments scolaires à Rousseifeh Nord et d'un autre à Sweileh pour remplacer des locaux scolaires loués, totalement inadéquats. Deux écoles ont été construites aussi au camp de Marka pour remplacer des écoles préfabriquées devenues inutilisables. Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions d'enseignement, l'UNRWA a construit 13 salles polyvalentes, quatre laboratoires de sciences et trois bibliothèques, qui viennent s'ajouter aux bâtiments scolaires existants. Au cours de l'année écoulée, les rapports entre les collectivités locales et les écoles de l'Office se sont beaucoup renforcés, ce qui s'est traduit par la participation de ces collectivités, tant aux divers programmes d'auto-assistance dans les écoles qu'à l'activité des conseils de parents d'élèves,

et à la discipline dont les élèves ont fait preuve dans la protection de leurs écoles. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA en Jordanie s'est élevé à 143, dont 106 ont été approuvés par l'Unesco.

53. Sur la rive occidentale, les écoles de l'Office ont repris leurs activités le 11 septembre comme prévu. Tout au long de l'année, les écoles ont, de façon générale, fonctionné normalement, à l'exception de quelques interruptions localisées. L'activité de 23 écoles a été interrompue pendant trois jours, au mois de novembre, à cause d'un appel à la grève générale. Le 19 mars 1985, les autorités militaires israéliennes ont fermé l'école primaire supérieure de garçons de Kalandia pour un mois, à la suite d'incidents de plus en plus graves marqués par des jets de pierres, qui avaient fait des blessés. Le nombre total d'élèves inscrits dans les écoles de l'UNRWA, sur la rive occidentale, s'est élevé à 39 939 élèves, répartis entre 770 classes du primaire élémentaire et 346 du primaire supérieur, le nombre d'enseignants étant de 1 297. Le système des classes alternées a été appliqué dans 49 écoles, ce qui a affecté 565 classes et 20 986 élèves, soit 52 p. 100 de l'effectif total. La construction de deux nouvelles écoles a été achevée à Doura. Deux laboratoires de sciences, une bibliothèque, quatre salles polyvalentes, deux ateliers et deux latrines ont été également construits grâce à des fonds fournis par l'Office. Des contrats de location de terrains ont été signés en vue de la construction de deux nouvelles écoles, financée par l'AGFUND (voir par. 47 ci-dessus). Les 143 manuels prescrits pour la Jourdanie le sont également pour la rive occidentale. Les autorités israéliennes ont refusé d'autoriser l'importation de neuf des 106 manuels approuvés par l'Unesco.

54. Dans la bande de Gaza, les écoles de l'UNRWA ont ouvert leurs portes le 2 septembre 1984 et les cours se sont déroulés normalement, à l'exception de quelques perturbations mineures. Les effectifs scolaires se sont élevés au total à 83 977 élèves, répartis entre 145 écoles groupant 1 335 classes du primaire élémentaire et 477 classes du primaire supérieur, l'enseignement étant assuré par 2 280 maîtres. Le système des classes alternées a été appliqué dans 93 écoles, affectant 1 167 classes et 53 750 élèves. Vingt-quatre salles de classe ont été construites pour éviter l'utilisation des locaux par trois groupes d'élèves successifs; trois autres salles de classe destinées à remplacer des locaux dangereux et sept groupes de latrines scolaires ont été également construits pour remplacer des installations délabrées et insalubres. Dix écoles ont été crépies et repeintes et 24 fosses septiques remplacées. Grâce à une aide financière fournie par les collectivités locales, les toitures de 179 salles de classe au total ont été renouvelées à l'aide de tôles pour remplacer les toits de tuiles endommagés; en outre, des faux plafonds ont été installés sous les toitures à deux pans de 363 salles de classe. Ces travaux d'amélioration, dont les écoles existantes avaient grandement besoin, ont été financés principalement grâce à une contribution spéciale du Gouvernement canadien. Le nombre total des manuels prescrits par le Ministère égyptien de l'éducation était de 124, dont 76 ont été approuvés par l'Unesco. Sur ce chiffre, les autorités israéliennes ont permis l'importation de 65 manuels et l'ont refusée pour 11.

55. Sur les quelque 4 350 réfugiés immatriculés qui s'étaient retrouvés du côté égyptien de la frontière internationale, à la suite du retrait israélien du Sinaï en avril 1982, 1 232 sont de jeunes écoliers des cycles primaire élémentaire et primaire supérieur. (Ils sont inclus dans le chiffre cité au paragraphe 54 concernant les effectifs scolaires à Gaza.) A titre de mesure provisoire, en

attendant que la situation de ces réfugiés soit réglée, un bâtiment scolaire public a été mis à la disposition de l'UNRWA et une quarantaine d'enseignants de l'Office, qui se trouvent également dans cette région, assurent l'éducation de ces élèves. Deux inspecteurs de l'enseignement, de la bande de Gaza, effectuent des visites mensuelles dans cette école. Grâce à la coopération des autorités israéliennes et égyptiennes, des dispositions ont été prises pour permettre aux élèves de passer les examens d'Etat de la fin du cycle élémentaire, du cycle préparatoire et du Tawjihi (cycle secondaire).

2. Formation professionnelle et technique

56. Le nombre de places mises à la disposition des réfugiés de Palestine dans les centres de formation professionnelle et technique de l'UNRWA s'est élevé à 3 812. (Pour l'année 1984/85, la capacité d'accueil de ces centres est exposée en détail par groupe de métier, centre et sexe au tableau 4 de l'annexe I.) En outre, l'Office a subventionné la formation professionnelle de 40 réfugiés dans des établissements privés.

57. Le centre de formation de Sibline, au Liban, a été pratiquement occupé jusqu'à la fin d'avril 1985 par les miliciens armés du Parti socialiste progressiste libanais (PSP) qui s'y étaient installés en août 1983. Pour remédier à la perte des locaux, l'UNRWA a organisé quatre cours, à l'intention des stagiaires de Sibline, dans la ville voisine de Saïda et à Beyrouth. Ces stagiaires ont terminé leur formation en octobre 1984. L'Office a alors décidé d'admettre de nouveaux stagiaires à ces mêmes cours et leur formation a commencé en mars 1985, sur des bases analogues. Un certain nombre d'étudiants ont été transférés dans les centres de formation de l'Office en Jordanie et en Syrie. Le PSP a évacué le centre de Sibline en mai 1985 et on procède actuellement à des travaux d'entretien mineurs en vue de sa réouverture en automne 1985, si la situation le permet.

58. Les centres de formation professionnelle en Jordanie et en République arabe syrienne ont fonctionné normalement tout au long de l'année. En Jordanie, seul pays où une comparaison directe puisse être faite avec les établissements publics, les deux centres de l'Office ont enregistré un taux de réussite bien supérieur à celui de la moyenne nationale. Certains étudiants des deux centres de formation de l'Office sur la rive occidentale se sont présentés à l'examen général de fin d'études institué par le Gouvernement jordanien en 1984. Auparavant, tous les élèves des collèges de la rive occidentale avaient refusé de participer à cet examen. Le taux de réussite des élèves formés dans les établissements de l'Office a été supérieur à celui des élèves venant d'autres centres. Une très nette amélioration a été notée dans le domaine de la formation, durant la période allant de juillet 1984 à la fin de juin 1985, au cours de laquelle la fréquentation des cours a été quasi ininterrompue. Au centre de formation féminin de Ramallah, une manifestation a contraint l'Office à suspendre les cours pendant une semaine pour éviter la menace d'une fermeture plus longue du centre par les autorités. Egalement durant cette période, l'examen général a cessé d'être une source de perturbations.

59. Le centre de formation professionnelle de Gaza a fonctionné normalement jusqu'au début de mars 1985. Le 6 mars, une manifestation a eu lieu dans l'enceinte du bureau de zone de l'UNRWA en signe de protestation contre la décision du Directeur interdisant la création d'un conseil d'étudiants à tendance politique. Au cours de cette manifestation, les participants ont pénétré de force

dans les bureaux, brisant 450 vitres et saccageant le mobilier et le matériel. Les dégâts ont été estimés à environ 8 000 dollars. A la suite de cet incident, il a été décidé de fermer le centre le 7 mars, jusqu'à nouvel ordre. L'Office a fait part aux autorités israéliennes de son inquiétude devant l'insuffisance de leur réponse à la demande d'assurer la protection des locaux et du personnel. Douze stagiaires ont été renvoyés, dix n'ont pas été autorisés à poursuivre leur formation (mais pourraient éventuellement être admis à se présenter aux examens) et 19 ont fait l'objet d'une mesure de suspension de deux semaines pour avoir pris part à ces troubles. Un certain nombre d'enseignants ont été mis à pied sans salaire, pour diverses périodes, pour n'avoir pas tenté de retenir les étudiants et pour n'avoir pas pleinement aidé l'Office dans son enquête sur cet incident. Le centre a rouvert ses portes le 8 avril, après la semaine de vacances de printemps, et l'année scolaire a été prolongée de trois semaines pour compenser le temps perdu.

60. Les possibilités d'emploi des diplômés des centres de formation professionnelle de l'UNRWA ont été quelque peu affectées par la récession économique générale au Moyen-Orient. Au total, 1 094 diplômés, soit 70 p. 100 des diplômés de 1983/84, avaient trouvé du travail dans les huit mois. Une expansion du programme de formation serait pleinement justifiée, notamment pour donner aux femmes de plus grandes possibilités de formation. Entre-temps, dans le cadre d'un programme visant à améliorer constamment la formation, l'Office a créé un cours d'électronique, au centre de formation professionnelle de Damas, et deux cours paramédicaux (l'un pour la formation d'hygiénistes dentaires et l'autre de secrétaires médicales), au centre de formation d'Amman. Grâce à l'achat de nouveau matériel, un certain nombre de cours ont été améliorés dans les domaines suivants : commerce et travaux de bureau, radiotélévision et construction. La création de nouveaux cours et l'amélioration des cours existants ont été financées par des contributions provenant du Fonds de l'OPEP.

3. Formation pédagogique

61. Le programme de formation pédagogique vise principalement à former des enseignants qualifiés pour les écoles de l'UNRWA. Les centres de formation de l'Office acceptent les candidats, réfugiés de Palestine, qui ont terminé avec succès douze années de scolarité et les préparent à enseigner dans le primaire élémentaire. Les diplômés de ces centres sont recrutés en priorité par l'Office. Si un nombre supplémentaire d'enseignants est requis, l'Office s'adresse alors aux diplômés d'universités ou à ceux qui ont obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires; comme ceux-ci ne possèdent pas en général les qualifications professionnelles voulues, l'Office organise à leur intention des cours de formation pédagogique en cours d'emploi, dispensés par l'Institut pédagogique, qui fait partie de la Division de la formation pédagogique et de l'enseignement supérieur.

62. A la fin de février 1985, 748 stagiaires étaient inscrits aux cours de formation en cours d'emploi organisés par l'Institut pédagogique; sur ce total, 74 suivaient une formation de base de deux ans destinée aux enseignants non qualifiés du primaire élémentaire, 89 des cours de spécialisation s'adressant aux enseignants non qualifiés du primaire supérieur, 95 des cours spéciaux pour faire face aux modifications apportées aux programmes, 96 des stages réservés aux cadres du personnel enseignant, et 394 des cours de recyclage et des cours spéciaux. En octobre 1984, 41 stagiaires ont obtenu leur diplôme de formation de base de deux ans, 59 autres leur diplôme de spécialisation de deux ans pour le primaire supérieur, et 101 leur diplôme de spécialisation d'un an dans diverses disciplines,

dans le cadre d'un cours organisé à l'intention des titulaires de diplômes universitaires. La qualification professionnelle de ces 201 diplômés a été reconnue par l'UNRWA qui les a promus en conséquence.

63. L'Office a poursuivi son programme de formation pédagogique avant l'emploi dans trois de ses centres : un à Amman et deux à Ramallah (rive occidentale). Le nombre total d'étudiants inscrits s'est élevé à 1 166 (528 jeunes gens et 638 jeunes filles). Comme c'est également le cas d'autres cours donnés dans ses centres de formation, l'Office procède constamment à l'évaluation de la formation pédagogique qu'il dispense afin de l'aligner sur les besoins du marché du travail. Il est devenu dernièrement évident qu'un nombre moins élevé d'enseignants était requis et, en 1984/85, le centre de formation d'Amman a ramené de 275 à 175 sa capacité d'accueil. De nouvelles réductions sont envisagées. Toutefois, la ligne de conduite adoptée par l'Office est de maintenir inchangé le nombre total des places dans ses centres de formation, de sorte qu'une réduction du nombre de places dans la formation pédagogique s'accompagne d'une augmentation correspondante dans la formation technique et professionnelle.

64. L'activité du centre de formation d'Amman s'est poursuivie de façon satisfaisante. La situation dans les centres de la rive occidentale s'est nettement améliorée par rapport à l'année précédente, puisqu'il n'y a eu pratiquement aucune interruption des cours. L'acceptation par les stagiaires de l'examen général de fin d'études institué par le Gouvernement jordanien a contribué, en partie, au bon déroulement des activités.

65. Parmi les 283 stagiaires de deuxième année du centre de formation d'Amman qui se sont présentés à l'examen général de fin d'études organisé en juillet 1984, 72 p. 100 ont été reçus, ce qui est une proportion bien supérieure à la moyenne nationale en Jordanie. La plupart des stagiaires de deuxième année d'un des centres de la rive occidentale se sont inscrits à l'examen général et ceux qui en ont passé les épreuves ont enregistré un taux de réussite supérieur à celui de l'ensemble des stagiaires de la rive occidentale. (Voir également le paragraphe 58 concernant les centres de formation professionnelle de la rive occidentale.)

66. A la fin de l'année scolaire 1983/84, 663 stagiaires (303 jeunes gens et 360 jeunes filles) ont obtenu leur diplôme des centres de formation pédagogique avant l'emploi. Au 30 juin 1985, 48 d'entre eux étaient employés dans les écoles de l'UNRWA, alors que 280 autres avaient trouvé un emploi ailleurs. Cela représente 50 p. 100 du nombre total des diplômés de 1983/84. Le fait que la plupart des diplômés des centres de la rive occidentale aient refusé de se présenter à l'examen général d'études secondaires - en vigueur en Jordanie - les a rendus techniquement inaptes à être recrutés comme enseignants; c'est pour cette raison que le pourcentage de ceux qui ont été recrutés est inférieur à la normale.

67. Les centres de perfectionnement pédagogique ont poursuivi, en coordination avec l'Institut pédagogique, leurs efforts en vue d'améliorer la compétence professionnelle des enseignants. A cette fin, ils organisent des cours de formation en cours d'emploi et veillent à l'enrichissement des programmes d'études, grâce à l'apport de moyens et de matériaux d'enseignement supplémentaires destinés à promouvoir toute une gamme de méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

68. Dix-neuf cadres supérieurs palestiniens ont reçu des bourses d'études à l'étranger, en vue d'améliorer leurs qualifications professionnelles; neuf de ces bourses ont été accordées par l'Unesco, deux par l'UNRWA, une par le Gouvernement australien, cinq par le Gouvernement japonais et deux par des organisations bénévoles.

4. Bourses d'études supérieures

69. Au cours de l'année universitaire 1984/85, l'UNRWA a accordé 353 bourses d'études supérieures à des réfugiés de Palestine désireux de poursuivre leurs études dans des universités arabes; sur ce chiffre, 271 étaient des renouvellements et 82 de nouvelles bourses. Les bourses de l'UNRWA, qui sont en partie financées par des contributions spéciales, sont attribuées pour un an, mais sont renouvelables d'année en année pendant toute la durée des études, à condition que les bénéficiaires soient reçus à leurs examens universitaires de fin d'année et promus à une classe supérieure (voir tableau 5 de l'annexe I).

70. Dans sa résolution 39/99 D du 14 décembre 1984, l'Assemblée générale des Nations Unies a, entre autres, lancé un appel pressant à tous les Etats et à toutes les institutions spécialisées des Nations Unies pour qu'ils accordent des allocations spéciales, des bourses d'études et des subventions aux réfugiés de Palestine, et prié l'Office de les centraliser, d'en assurer la garde et de les octroyer à des réfugiés de Palestine remplissant les conditions voulues. Le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (document A/39/375) rendra compte en détail des résultats de cet appel.

C. Services de santé

1. Services de médecine curative

71. Les services de médecine curative, de soins dentaires et de rééducation continuent d'être dispensés gratuitement par l'UNRWA aux réfugiés de Palestine y ayant droit, ainsi qu'aux fonctionnaires recrutés localement et aux personnes à leur charge qui ne sont pas couverts par un plan d'assurance maladie parrainé par l'Office. Un certain nombre de réfugiés ont contracté une assurance-groupe maladie et d'autres, qui ont les moyens de payer certains de ces services, prennent leurs propres dispositions.

72. Les soins de médecine curative sans hospitalisation ont été fournis dans 124 centres de santé (98 appartenant à l'UNRWA, 25 relevant des pouvoirs publics et un géré par une institution bénévole). On trouvera au tableau 6 de l'annexe I des données statistiques relatives aux soins de médecine curative dispensés aux malades non hospitalisés. Comparé à celui de 1983, le nombre de consultations médicales s'est considérablement accru au cours de l'année dans toutes les zones d'activité. On estime que cet accroissement de la demande des services de l'UNRWA est dû aux difficultés économiques que connaissent les réfugiés.

73. Malgré les problèmes financiers de l'Office, le Département de la santé a pu apporter de modestes améliorations dans les conditions de travail de ses équipes de santé. Il a fourni du matériel nouveau et remplacé l'ancien, chaque fois que nécessaire, dans les diverses installations de l'Office, notamment des appareils de

radioscopie, du matériel dentaire et de laboratoire, des réfrigérateurs et des stérilisateurs. Grâce à des contributions spéciales et à des fonds fournis par l'Office, il a été possible d'achever la construction de nouveaux bâtiments et de remplacer ou d'agrandir certains locaux servant de centres de santé.

74. La prestation de soins dentaires aux malades non hospitalisés comprend des consultations, l'extraction et le plombage des dents, le traitement des gencives, la prise de radios dentaires et de petites opérations chirurgicales. La création de deux unités de soins dentaires au Liban et d'une autre unité en Jordanie a été achevée, portant à 30 le nombre total de ces unités dans l'ensemble de la zone d'activité de l'Office. Nombreux sont les réfugiés de Palestine (particulièrement les jeunes écoliers) qui reconnaissent pleinement l'importance de l'hygiène buccale, mais les soins dentaires préventifs ne sont pas pratiqués par tous.

75. L'Office gère trois laboratoires centraux à Gaza, Jérusalem et Amman. A Damas, c'est un laboratoire privé qui effectue les analyses sur une base contractuelle et, à Beyrouth, c'est le laboratoire central relevant des pouvoirs publics qui s'en charge. L'Office gère également 24 laboratoires cliniques situés dans les principaux centres de santé qu'il possède dans les différentes zones d'activité où des examens cliniques de routine, notamment des analyses biochimiques, sont effectués.

76. En cas d'hospitalisation, l'Office dirige normalement les réfugiés malades sur les établissements hospitaliers et instituts médicaux relevant des pouvoirs publics, des universités ou d'organisations bénévoles, ou encore vers des établissements privés. Sur la rive occidentale, l'hôpital Augusta Victoria, géré par la Fédération luthérienne mondiale, met 100 lits à la disposition de l'Office, conformément à un accord de partage des frais. Au cours de l'année, l'Office a pris l'initiative d'établir des plans détaillés en vue de l'amélioration et d'une éventuelle expansion des services fournis. L'Office gère aussi un petit hôpital à Kalkilia sur la rive occidentale (36 lits) et neuf maternités (71 lits au total), pour la plupart dans la bande de Gaza; il administre, en outre, en coopération avec le Département de la santé publique à Gaza, un centre de traitement de la tuberculose de 70 lits dans le camp de Boureij, où peuvent se rendre les réfugiés et les habitants de la bande de Gaza, ainsi qu'un petit nombre de personnes venant de la rive occidentale.

77. L'Office a éprouvé des difficultés à assurer en nombre suffisant des lits d'hôpital aux réfugiés vivant au Liban. Cela est dû, en partie, aux sommes prohibitives réclamées par certains hôpitaux. La situation s'est améliorée grâce à des accords conclus avec trois nouveaux hôpitaux (voir par. 16).

78. A Gaza, les réfugiés demandent à l'Office de leur assurer une hospitalisation gratuite, à l'instar des réfugiés vivant sur la rive occidentale; en effet, les hôpitaux publics sont devenus très chers pour les personnes qui ne sont pas affiliées au plan d'assurance maladie gouvernemental. Les conditions économiques de plus en plus difficiles et l'augmentation du chômage, auxquelles vient s'ajouter une majoration substantielle des primes d'assurance, ont amené un nombre croissant de réfugiés à demander à l'UNRWA le remboursement des frais d'hospitalisation et autres dépenses médicales. Par ailleurs, la crise financière que traverse l'Office a entraîné l'ajournement de la nomination de personnel pour administrer la nouvelle clinique dentaire à Rafah et le laboratoire clinique de Maghazi.

79. En République arabe syrienne, un nouveau centre de santé s'est ouvert à Dera'a en décembre 1984. Sa création a été rendue possible grâce à une contribution généreuse du Conseil danois pour les réfugiés. Dans le cadre du plan d'amélioration continue des services de soins dentaires, le nombre d'équipes dentaires est passé, depuis 1982, de deux à cinq et celui des cliniques dentaires de trois à six, outre la création d'une équipe mobile dotée d'un véhicule entièrement équipé.

80. En Jordanie, en attendant qu'un accord soit conclu entre l'UNRWA et le Ministère de la santé, les réfugiés dont l'état nécessite une intervention chirurgicale ne bénéficient pas de lits d'hôpital subventionnés. Les 30 lits subventionnés par l'Office pour les soins médicaux et pédiatriques à l'Hôpital italien et les huits lits prévus pour les soins pédiatriques et les interventions gynécologiques mineures à l'Hôpital du Croissant-Rouge sont à peine suffisants. En attendant, l'Office accorde une aide financière à laquelle peuvent prétendre les réfugiés ayant encouru des frais médicaux et dont la situation économique exige une telle aide. On a noté, toutefois, des améliorations dans le domaine des soins dentaires. Grâce à la création d'une équipe dentaire composée d'un chirurgien-dentiste et d'une infirmière auxiliaire, des soins dentaires sont dispensés dans les camps de Jarash et de Souf trois jours par semaine, au lieu d'un seul, et dans le camp de Baqa'a, six jours par semaine au lieu de quatre.

81. Sur la rive occidentale, l'Office a reçu de l'American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA) d'importantes quantités de fournitures et de matériel médicaux pour ses centres de santé et aux fins de distribution dans les hôpitaux subventionnés. L'Hôpital français de Bethléem a fermé ses portes à la fin de janvier 1985 et des dispositions ont été prises en vue de réserver huit lits à l'Hôpital français de Jérusalem pour les soins oto-rhino-laryngologiques. Un nouveau spécialiste en oto-rhino-laryngologie a été recruté sur une base contractuelle.

82. Pour faire face à la hausse constante des frais médicaux dans la région, l'Office a dû augmenter les subventions qu'il verse aux hôpitaux et autres centres de santé s'occupant des réfugiés malades dans toutes les zones d'activité, à l'exception de Gaza, où il a relevé le taux de remboursement des frais d'hospitalisation de réfugiés non assurés. En Jordanie, l'Office a augmenté les crédits destinés au remboursement des frais médicaux des réfugiés dans le besoin. En outre, dans toutes les zones d'activité, les réfugiés ont directement accès aux hôpitaux publics, privés ou relevant d'organisations bénévoles.

83. L'UNRWA a continué à couvrir une partie des frais de traitement spécialisé ou d'urgence, principalement en matière de chirurgie cardiaque et neurologique, dont ont bénéficié 25 malades en 1984. Par ailleurs, Terre des Hommes (Pays-Bas) a contribué à ce type de soins en couvrant une partie substantielle des frais d'hospitalisation de 23 enfants nécessitant un traitement cardio-vasculaire dans des centres spécialisés situés dans la zone d'activité de l'UNRWA.

84. Il devient de plus en plus nécessaire de s'occuper de la santé mentale des enfants réfugiés de Palestine. Du 12 au 14 mars 1985, l'UNRWA et le FISE ont tenu avec l'OMS, à Genève, une réunion au cours de laquelle des experts en psychiatrie infantile, psychiatrie, pédiatrie et santé publique, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales travaillant dans ces domaines, ont examiné les moyens de développer et de renforcer les soins de santé mentale. Les participants

à cette réunion ont recommandé la création d'un projet de recherche visant à observer et influencer les modes de comportement ainsi que l'utilisation efficace des services de santé existants. La stratégie adoptée comporte un plan d'activités pratiques en vue de la formation du personnel des services de santé.

85. Les enfants infirmes reçoivent une rééducation physique et des soins médicaux, qu'ils soient hospitalisés ou non. En 1984, 808 enfants ont bénéficié de ces services dans quatre zones d'activité; c'est ainsi qu'en Jordanie les enfants infirmes reçoivent des soins dans les centres de rééducation gouvernementaux à Amman. Quant aux infirmes de la rive occidentale et de la bande de Gaza, ils sont dirigés sur le Centre de Jérusalem pour jeunes infirmes où ils sont traités avec ou sans hospitalisation. Dans le sud du Liban, le Conseil norvégien pour les réfugiés gère à Tyr, en coopération avec l'UNRWA, un centre où enfants et adultes reçoivent une rééducation physique. En mai 1985, l'Association d'aide du peuple norvégien a confié à l'UNRWA son centre de rééducation au camp de Chatila, à Beyrouth, tout en continuant de couvrir les dépenses de cette institution. En outre, l'Office a continué à assurer la fourniture d'appareils orthopédiques et de prothèses dans toutes ses zones d'activité, dont le coût a cependant augmenté.

86. D'une façon générale, toutes les zones d'activité ont été approvisionnées en fournitures médicales de façon satisfaisante. La plupart des fournitures médicales et du matériel, programmés par le Département de la santé, ont continué d'être achetés sur le marché mondial et par l'intermédiaire du Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague.

2. Lutte contre les maladies transmissibles

87. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles sont et ont toujours été une des principales préoccupations de l'UNRWA. Les nourrissons et les jeunes enfants qui fréquentent les centres de protection maternelle et infantile sont vaccinés contre la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite et la rougeole. Des vaccins de rappel sont administrés aux enfants lors de leur admission à l'école. Le personnel sanitaire de l'Office veille à l'amélioration de l'assainissement du milieu et, dans le cadre de ses activités d'éducation sanitaire (notamment dans les écoles et centres de santé), met l'accent sur l'hygiène personnelle et alimentaire; il administre également des traitements chimiothérapeutiques et chimioprophylactiques, dans des cas spécifiques. Par ailleurs, il maintient une étroite coopération avec les autorités sanitaires publiques en matière de surveillance et de lutte contre les maladies.

88. Aucun cas de choléra n'a été signalé parmi les réfugiés. Neuf cas de leishmaniose cutanée ont été enregistrés : six en République arabe syrienne (région d'Alep) et trois sur la rive occidentale, principalement dans la région de Jéricho.

89. On a noté une moindre fréquence des maladies suivantes par rapport à l'année précédente : affections diarrhéiques, coqueluche, poliomyélite, trachome et tuberculose pulmonaire; en revanche, on a enregistré une augmentation des cas de fièvre typhoïde, de brucellose, de varicelle, de conjonctivite, d'hépatite virale et de rougeole. Aucun changement notable dans la fréquence des autres maladies transmissibles n'a été signalé. (De plus amples détails sont fournis dans le rapport annuel du Directeur du Département de la santé.)

90. L'Office applique un programme complet de lutte antituberculeuse qui comprend le dépistage des cas, le traitement à domicile ou à l'hôpital et le suivi des maladies et des personnes avec lesquelles ils sont entrés en contact. La fréquence de la tuberculose pulmonaire continue d'être inférieure à un cas pour 10 000 réfugiés ayant droit aux services de santé.

91. En Jordanie, une semaine nationale de vaccination a été organisée à partir du 24 novembre 1984. Les centres et unités de santé de l'UNRWA y ont participé activement.

3. Santé maternelle et infantile

92. La santé de la femme enceinte et de l'enfant est suivie grâce à un réseau de 98 centres de santé dont l'activité est complétée par les services de spécialistes et l'hospitalisation des malades. On trouvera au tableau 6 de l'annexe I les statistiques concernant les services de santé maternelle et infantile.

93. Les consultations prénatales comprennent un contrôle de santé régulier et la distribution de rations supplémentaires et de comprimés à base de folate de fer. La vaccination des femmes enceintes contre le tétanos a été maintenant étendue aux cinq zones d'activité de l'Office. De nombreuses femmes préfèrent aujourd'hui accoucher à l'hôpital, mais plus d'un tiers des accouchements continuent d'avoir lieu à domicile avec l'aide de dayahs (sages-femmes traditionnelles) placées sous la supervision de l'UNRWA.

94. La prestation de services de planificaton familiale fait partie intégrante du programme de soins maternels et infantiles à Gaza, où un cours spécial sur la santé familiale est inclus dans le programme d'enseignement des filles de la troisième année du cycle primaire supérieur. Par ailleurs, les centres de santé situés dans la région de Damas offrent, en coopération avec le Ministère de la santé, des services de planification familiale aux femmes qui se rendent dans les centres de santé maternelle et infantile. En Jordanie, l'Office mène des activités limitées dans ce domaine, qui consistent principalement en conseils fournis par le personnel des centres de santé.

95. Contrôle de santé et vaccinations sont assurés de façon régulière dans les centres de santé infantile aux enfants de moins de trois ans. Le traitement des affections diarrhéiques, par réhydratation orale, est effectué dans tous les centres de santé dès les premiers symptômes de la maladie. Les enfants malingres sont soignés dans les centres de récupération nutritionnelle qui font partie intégrante des centres de santé infantile. Du lait en poudre est distribué à tous les enfants âgés de 6 mois à 3 ans.

96. L'analyse des données recueillies dans le cadre de l'étude rétrospective sur les facteurs de risque de mortalité infantile, menée parmi l'ensemble de la population des camps, sur la rive occidentale - ainsi que le rapport y afférent - ont été achevés avec l'aide du consultant de l'OMS, le Dr Brian McCarthy, en coordination avec le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale. Une étude analogue se poursuit dans la bande de Gaza. Dans ces deux zones d'activité, l'Office mène des enquêtes supplémentaires et procède à l'examen des cas, ainsi qu'à des études subsidiaires sur cette question. Les données recueillies dans le

cadre de l'étude menée sur la rive occidentale seront utilisées lors d'un séminaire organisé en 1985 à Amman par le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, pour déterminer les méthodes d'investigation de ces risques dans le cadre du programme de santé maternelle et infantile.

97. Des équipes de santé scolaire relevant des divers centres de santé de l'Office procèdent à l'examen médical des enfants lors de leur admission à l'école et leur administrent des vaccins de rappel, notamment un vaccin contre le tétanos, nouvellement institué pour les élèves âgés de 14 ou 15 ans. La santé des élèves est suivie en permanence, grâce à des visites régulières dans les écoles, au cours desquelles les locaux scolaires sont également inspectés. Les enseignants et le personnel des services de santé de l'Office s'efforcent en commun d'assurer un environnement scolaire sain. Des lunettes de correction sont fournies gratuitement à tous les élèves qui en ont besoin. Les élèves bénéficient de soins dentaires limités.

98. Les éducateurs sanitaires collaborent avec les comités sanitaires des camps et le personnel de l'Office en vue de promouvoir de bonnes habitudes sanitaires dans les écoles, les centres de santé et les centres d'alimentation d'appoint. Ils participent également à un cours d'éducation sanitaire à l'intention des jeunes femmes fréquentant les centres de couture de l'Office.

99. Deux premiers groupes d'enseignants en Jordanie et dans la République arabe syrienne ont terminé leur formation de moniteurs en éducation sanitaire. Outre leurs activités normales d'enseignement, ils sont chargés de fournir des conseils et des informations en matière de santé et de donner périodiquement des cours d'éducation sanitaire dans leurs écoles. L'Office poursuit l'organisation de cours de formation en éducation sanitaire à l'intention de ces enseignants. Un cours expérimental de trois jours a été organisé en Jordanie à l'intention des préposés employés dans les écoles. On s'attend à ce que ce type de cours soit étendu aux autres zones d'activité.

4. Services infirmiers

100. Dans chacune des cinq zones d'activité, les services infirmiers continuent de faire partie intégrante des services de santé préventifs et curatifs de l'Office. Le personnel infirmier des services d'obstétrique continue d'assumer une grande partie des diverses responsabilités de ces services. Le personnel auxiliaire est mis largement à contribution et rend de précieux services dans tous les domaines. C'est ainsi que les dayahs (sages-femmes traditionnelles) procèdent à de nombreux accouchements à domicile et prodiguent des soins postnatals. Certaines apportent leur aide dans les centres de protection maternelle et infantile.

101. L'Office assure aux diverses catégories du personnel infirmier une formation en cours d'emploi, des cours de recyclage, ainsi qu'une formation continue, essentiels au maintien de bonnes normes de service. Certaines infirmières diplômées bénéficient d'une formation supérieure spécialisée et, à Gaza, 19 stagiaires suivent une formation à l'obstétrique dont le coût est couvert par des organisations bénévoles.

5. Hygiène

102. L'Office continue de fournir des services d'hygiène du milieu qui comprennent principalement l'approvisionnement en eau potable, l'enlèvement des ordures, l'évacuation des eaux de pluie, l'installation de latrines et la lutte contre les insectes et les rongeurs, vecteurs de maladies. Le but principal de ces activités, à savoir la prévention des maladies qui sont transmises par des facteurs liés à l'environnement, a été atteint de façon satisfaisante. Au total, 789 000 réfugiés et personnes déplacées vivant dans les camps ont bénéficié de ces services. Les gouvernements d'accueil, les municipalités et les conseils locaux ont, en outre, coopéré avec l'Office pour améliorer la voirie. Le FISE a apporté une aide appréciable à l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées dans les camps. Certains travaux essentiels, décrits ci-dessous, ont été réalisés durant la période considérée dans le cadre de projets d'auto-assistance subventionnés par l'Office et grâce à l'appui continu des autorités locales intéressées.

103. L'Office a fourni l'appui financier et technique nécessaire à des projets d'auto-assistance concernant notamment la construction de canalisations, de réseaux d'assainissement, l'installation de latrines familiales et le pavage de chemins, notamment au Liban, où la plupart de ces installations ont été endommagées par les combats. Sept camps au Liban, six en République arabe syrienne, cinq en Jordanie, trois à Gaza et douze sur la rive occidentale ont bénéficié de ce programme qui continue de recueillir la faveur des réfugiés.

104. Le Gouvernement jordanien a achevé un projet destiné à accroître l'approvisionnement en eau du camp de Souf. Un autre projet visant à installer l'eau courante dans les abris des réfugiés vivant dans les camps de Baqa'a, Jarash et du Martyr Azmi Al-Mufti (Husn) est en cours d'exécution. En République arabe syrienne, l'eau courante a été installée dans tous les abris de réfugiés du camp de Khan Dannoun et des projets d'approvisionnement en eau, comprenant le branchement de l'eau courante, sont en voie de réalisation dans les camps de Jaramana et Sbeiné. Sur la rive occidentale, la municipalité locale a amélioré l'approvisionnement en eau du camp de Tulkarem, avec l'aide financière de l'Office, et on s'attend à ce que le camp de Deir Ammar bénéficie sous peu d'un projet régional d'approvisionnement en eau. De son côté, le FISE a entrepris le financement et l'exécution d'un projet d'alimentation en eau courante dans les abris des réfugiés du camp d'Ain el-Hilwé, dans le sud du Liban. Il a également contribué à éliminer la pénurie d'eau qui sévissait dans les parties nouvellement construites des camps de Bourj el-Chémali et de Beddawi.

105. Le système d'égout au camp de Choufat, sur la rive occidentale, a été raccordé au réseau régional. Egalement sur la rive occidentale, le programme d'auto-assistance, établi en 1984, en vue de la construction de canalisations en béton le long des voies d'accès, a été mené à bien dans 12 camps. Grâce à une aide financière substantielle de l'Office, provenant de son Fonds général et d'un don spécial, la municipalité de Ramallah a entrepris la pose d'une canalisation d'égout de 2,7 kilomètres reliant le centre de formation féminin de Ramallah au réseau municipal. Ces travaux sont presque achevés et on a commencé la construction de deux stations de pompage d'égout. Dans le sud du Liban, les travaux visant à raccorder le système d'égout d'Ain el-Hilwé au réseau municipal est en voie d'exécution. Un projet du PNUD visant à améliorer l'évacuation des eaux usées dans la bande de Gaza est en cours d'élaboration. En Syrie, les pouvoirs publics

poursuivent la réalisation de leurs plans visant à améliorer les systèmes d'égout dans les camps et les ouvriers des services d'assainissement de l'Office travaillent à dégager les canalisations, parfois avec l'aide de spécialistes travaillant sous contrat. Au camp de Mar Elias, à Beyrouth, doit commencer bientôt la mise en oeuvre d'un projet d'installation d'égout, entrepris par les réfugiés eux-mêmes avec l'aide du FISE. De son côté, l'Office compte subventionner des projets d'auto-assistance visant à la construction de réseaux d'assainissement dans les camps situés à proximité d'un réseau municipal ou régional.

106. L'enlèvement des ordures continue de poser de sérieux problèmes, étant donné que les points de décharge se trouvent éloignés des camps. Deux camions à benne basculante, équipés de conteneurs, ont été fournis aux camps de la Plage et de Jabalia à Gaza. L'UNRWA a également participé, financièrement et par un apport de personnel, à la campagne de dératisation lancée par la municipalité dans la ville de Gaza et dans le camp de la Plage. La modernisation des moyens d'enlèvement et de transport des ordures a été gênée par la pénurie de fonds et l'état des routes, des rues et des chemins dans les camps.

107. Grâce à un programme de bourses relevant de L'OMS, L'UNRWA s'efforce de former des ingénieurs et des techniciens spécialisés dans l'assainissement pour répondre à ses besoins. C'est ainsi qu'un ingénieur sanitaire, formé à l'Université de Londres, a été nommé à Gaza. Par ailleurs, deux techniciens ont achevé des cours de spécialisation à l'étranger; l'un d'eux est actuellement en stage à l'Université de Bethléem, sur la rive occidentale.

108. Un consultant de l'OMS a été engagé à court terme pour étudier le programme d'assainissement dans la bande de Gaza. Les recommandations qu'il a formulées dans son rapport pour améliorer les services d'assainissement sont actuellement à l'étude.

6. Nutrition

109. Dans son programme sanitaire, l'UNRWA met l'accent sur la surveillance, la protection et la promotion de la situation nutritionnelle des réfugiés en général, et celles des groupes les plus vulnérables en particulier. Ces groupes comprennent les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire, les élèves des écoles primaires élémentaires, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les tuberculeux non hospitalisés et les membres des familles particulièrement démunies. Outre la surveillance de routine portant sur la croissance et le développement des enfants fréquentant les centres de santé infantile, une enquête sur l'état nutritionnel des réfugiés a été menée en collaboration avec l'OMS au cours des mois d'avril et mai 1984 en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. L'état nutritionnel des enfants continue de s'améliorer depuis l'enquête précédente menée en 1978, comme l'indique le rapport poids/taille; par contre, on n'a noté aucune amélioration dans le rapport taille/âge, ce qui est significatif d'un certain degré de malnutrition chronique. En outre, une anémie d'origine nutritionnelle a été constatée parmi l'ensemble de la population féminine.

110. Le programme d'alimentation d'appoint de l'Office consiste à fournir des repas à midi et à distribuer mensuellement du lait en poudre et des rations supplémentaires à des groupes choisis. Dans les 90 centres d'alimentation d'appoint gérés par l'Office et quatre centres gérés par des institutions bénévoles, des repas diététiquement équilibrés sont servis à midi, six jours par semaine, aux enfants de moins de six ans qui y ont tous droit et, sur

recommandation médicale, aux enfants plus âgés, aux adultes malades et aux personnes particulièrement démunies. Au Liban, la décision prise en 1982 de faire bénéficier de repas à midi tous les enfants réfugiés de Palestine de moins de 15 ans a été maintenue durant toute l'année 1984, ce qui a considérablement accru le nombre des bénéficiaires qui est passé de 3 500 à quelque 12 800. A partir du 1er janvier 1985, le nombre des bénéficiaires a été limité à 10 000.

111. Un menu spécial, riche en protéines et en calories, est servi tous les jours aux nourissons et aux enfants souffrant de diarrhée ou de malnutrition. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées en même temps que ces repas. Du lait en poudre, entier ou écrémé, est distribué aux nourrissons sevrés de moins de six mois et à tous les enfants de six à trente-six mois fréquentant les centres de santé infantile. Plus de 75 000 enfants bénéficient de ce programme (voir annexe I, tableau 7).

112. En Jordanie, l'Office a continué à fournir, pour le compte du gouvernement et contre remboursement, des repas aux personnes déplacées en 1967 (autres que les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA) vivant dans les camps.

113. Sur la rive occidentale, les responsables des centres d'alimentation et leurs adjoints ont suivi, au mois de mars 1985, un cours de formation dont l'objectif était d'améliorer les normes et de fournir des directives aux responsables des programmes d'alimentation collective.

7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

114. L'Office a maintenu et développé en 1984/85 son programme d'enseignement et de formation sanitaires. Quelque 134 étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses d'études médicales universitaires accordées par l'UNRWA (voir annexe I, tableau 5) et 223 stagiaires réfugiés ont suivi des cours de laborantin, d'inspecteur de la santé publique et de préparateur en pharmacie dans les centres de formation de l'Office. Parmi eux, 26 étudiants d'université et 114 stagiaires ont terminé avec succès leurs études ou devaient obtenir leur diplôme.

115. Les bourses d'études universitaires de base sont financées par les dons reçus des organisations bénévoles. Bien que l'Office ait grand besoin de personnel infirmier, il n'a pas les moyens d'en assurer lui-même la formation de base et doit compter entièrement sur une aide extérieure. Il éprouve de plus en plus de difficultés à recruter du personnel infirmier possédant les qualifications requises pour pourvoir ses postes vacants.

116. Une formation intensive en cours d'emploi a été entreprise par le Département de la santé pour son propre personnel dans les diverses disciplines du programme. En République arabe syrienne, des cours de formation ont été organisés en coopération avec le FISE au profit d'un certain nombre de fonctionnaires locaux, pour répondre à la nécessité d'améliorer les soins de santé primaires. En Jordanie, on a noté un certain nombre d'innovations, notamment le fait de donner aux enseignants une formation en matière d'éducation sanitaire, afin qu'ils fassent comprendre l'importance de l'hygiène personnelle aux élèves réfugiés.

117. Dans le cadre d'un programme de formation et de perfectionnement du personnel médical, financé par l'OMS, deux bourses d'études ont été accordées par le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, pour l'année

universitaire 1984/85, à deux médecins en Jordanie : l'une pour un cours de formation supérieure de 11 mois, devant mener à l'obtention d'un diplôme en administration de la santé publique à l'Institut supérieur de santé publique d'Alexandrie (Egypte), et l'autre pour un cours de formation supérieure d'un an en vue d'une spécialisation en médecine tropicale à l'Ecole d'hygiène et de médecine tropicale de Londres. Le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a accordé également en 1984/85 deux bourses d'études de courte durée : l'une au responsable des services de santé en Jordanie pour lui permettre de suivre, pendant six semaines, un stage de formation en gestion fiscale et administration du personnel au Department of Community Medicine, Usher Institute, à Edimbourg, et l'autre à un chirurgien-dentiste de Syrie pour suivre le cours de santé publique dentaire organisé par l'OMS et l'Agence danoise de développement international (DANIDA) au Centre de formation et de recherche de Damas.

118. En outre, le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a offert un cours de recyclage d'un mois à 11 fonctionnaires des services d'alimentation d'appoint, venus de toutes les zones d'activité de l'Office à l'exception du Liban. Trois fonctionnaires qui avaient reçu des bourses du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale pour l'année 1983/84 ont terminé leurs études avec succès. Il s'agit d'un médecin affecté en République arage syrienne qui a terminé en décembre 1984 sa spécialisation en santé publique à l'école de médecine tropicale de Liverpool, d'un responsable des services d'assainissement en Jordanie qui a achevé en octobre 1984 sa formation en santé publique au Department of Community Medicine de l'Université de Dundee et de l'adjoint du responsable des services d'assainissement (section des eaux) à Gaza qui a terminé, en octobre 1984, une formation d'ingénieur en matière d'assainissement à l'Imperial College of Science and Technology, à Londres. Par ailleurs, l'Association du peuple australien pour la santé, l'éducation et le développement à l'étranger (APHEDA) a accordé des bourses d'études de six mois à deux infirmières diplômées (une en poste en Jordanie, l'autre à Gaza) pour suivre, à partir du 30 septembre 1984, un cours de spécialisation en soins infirmiers/santé publique, en Nouvelle-Galles du Sud; en outre, deux autres infirmières en chef en poste à Gaza ont bénéficié de bourses d'un an accordées par l'APHEDA en vue d'entreprendre, à partir du 18 février 1985, des études sanctionnées par un diplôme en soins infirmiers/santé publique au Cumberland College de Sydney.

D. Services de secours

119. Les services de secours de l'Office comprennent une aide aux personnes démunies, notamment la fourniture de denrées alimentaires de base, de couvertures et de vêtements, la réparation ou la reconstruction d'abris et l'octroi de dons en espèces; en outre, tous les réfugiés y ayant droit bénéficient d'une assistance sociale individuelle, d'activités féminines et de jeunes, de cours de formation pour adultes et d'une rééducation dans le cas des personnes handicapées. Par ailleurs, une modeste assistance humanitaire est encore accordée aux personnes déplacées par suite de la guerre de juin 1967.

120. Le maintien de l'occupation de certaines parties du sud du Liban et l'éclatement de combats sporadiques et violents dans d'autres régions du pays, auxquels vient s'ajouter le chômage qui sévit parmi les réfugiés, ont affecté les opérations de secours au Liban. On trouvera au chapitre I de plus amples détails à ce sujet.

121. Sur la rive occidentale et, dans une moindre mesure, dans la bande de Gaza, la prestation des services de secours a continué d'être perturbée par les troubles locaux au cours de l'année écoulée. La hausse continue du coût de la vie et une certaine aggravation du chômage parmi les réfugiés vivant dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale ont donné lieu à des protestations et des manifestations. Au cours d'une manifestation au camp de Jabalia, dans la bande de Gaza, le centre de distribution de l'Office a été attaqué et pillé : le centre et le matériel ont été endommagés ce qui a entraîné la perte de quelque 45 tonnes de denrées alimentaires d'une valeur de 32 000 dollars. Les actes de pillage se sont poursuivis pendant plusieurs heures au cours desquelles les autorités israéliennes ont été requises à plusieurs reprises d'accorder leur protection au personnel et aux locaux de l'Office. L'UNRWA estime que la réaction des autorités a laissé beaucoup à désirer. A la suite de cet incident, il a été décidé que les autorités fourniraient une protection policière lors de la distribution de rations. Dans certains camps de la rive occidentale, les réfugiés ont empêché la distribution des rations alimentaires aux cas particulièrement nécessiteux, sous prétexte que tous les réfugiés ont besoin d'une aide alimentaire et que, s'ils n'en recevaient pas eux-mêmes, ils ne permettraient à personne d'en bénéficier.

122. La situation des 4 350 réfugiés qui se sont retrouvés dans le secteur égyptien de Rafah, par suite du retrait des forces israéliennes derrière la ligne de frontière internationale entre le Sinaï et la bande de Gaza en avril 1982, demeure inchangée. La majorité d'entre eux sont actuellement sans emploi et vivent dans la misère. Avec la coopération des Gouvernements égyptien et israélien, l'UNRWA leur distribue des denrées alimentaires, des couvertures et des vêtements. L'Office assure également des services d'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur à environ 1 200 enfants réfugiés, ainsi que des soins de santé de base. L'Office croit savoir que, préalablement au retrait des forces israéliennes du territoire égyptien, les gouvernements des deux pays étaient convenus en principe de permettre le retour de ces réfugiés dans la bande de Gaza. Vers la fin de la période considérée dans le présent rapport, l'Office a été informé par les autorités israéliennes dans la bande de Gaza que, lors de récents entretiens entre les Gouvernements israélien et égyptien, il a été convenu que les réfugiés retourneraient dans la bande de Gaza, probablement à une date assez proche. Pour sa part, l'UNRWA accueillerait favorablement l'application d'un tel accord et faciliterait la réinstallation de ces réfugiés en leur fournissant, notamment dans ses installations dans la bande de Gaza, des services d'éducation, de santé et d'assistance sociale analogues à ceux dont ils bénéficiaient avant avril 1982.

123. Dans sa résolution 39/99 C et dans des résolutions précédentes, l'Assemblée générale avait demandé à l'Office de fournir toute l'aide humanitaire possible, en tant que mesure d'urgence et à titre provisoire, aux personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités ultérieures, qui ne sont pas immatriculées auprès de lui en tant que réfugiés. Au Liban, l'opération de secours a été étendue aux Palestiniens non immatriculés qui avaient besoin d'aide durant la période allant de juin 1982 à mars 1984. En Jordanie, à la demande et au nom du gouvernement, l'Office a continué de distribuer des rations à quelque 193 000 personnes et de fournir des services d'éducation, d'alimentation d'appoint, de distribution de lait, ainsi que des services médicaux, d'assainissement et autres, aux habitants des camps de réfugiés établis après 1967. Le Gouvernement jordanien rembourse à l'Office le coût des denrées utilisées dans le programme d'alimentation d'appoint et de distribution de lait, ainsi que les frais entraînés par la distribution de rations de base aux personnes déplacées.

1. Immatriculation et contrôle des listes

124. Au 30 juin 1985, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 2 093 545 contre 2 034 314 au 30 juin 1984. Le nombre des réfugiés ayant droit aux services de l'Office est soumis, autant que possible, à une révision constante. Essentiellement, il existe deux catégories d'immatriculation : l'une groupant les réfugiés ayant droit à tous les services de l'Office et l'autre les réfugiés qui, principalement à cause du niveau de leur revenu, n'ont droit qu'à des services limités.

125. En 1982, l'Office avait décidé de délivrer à tous les réfugiés des cartes d'immatriculation individuelles. Auparavant, les cartes d'immatriculation n'étaient délivrées qu'au seul chef de famille. Ces cartes individuelles visaient à faciliter la prestation de services aux réfugiés et à les rassurer que certains droits reconnus par les résolutions de l'Assemblée générale ne seraient pas affectés par la suspension par l'UNRWA de la distribution de rations de base. Les petites cartes plastifiées auraient présenté également l'avantage d'être plus pratiques et plus durables que les anciennes cartes familiales. Dans la bande de Gaza, la plupart des réfugiés reçurent des cartes individuelles avant que leur distribution ne fut arrêtée en mars 1985 à la demande des autorités israéliennes. En Jordanie et sur la rive occidentale, aucune carte n'a été délivrée à cause des vives objections opposées par le Gouvernement jordanien. Dans la République arabe syrienne, plus de la moitié des réfugiés immatriculés avaient déjà obtenu ces cartes, avant que le Gouvernement syrien ne demande à l'Office d'en arrêter la distribution. L'Office n'a pas tenté de délivrer ces cartes au Liban, à cause de la situation. Les cartes d'immatriculation familiales sont de nouveau distribuées dans toutes les zones d'activité.

2. Rations

126. Dans sa décision 36/462 du 16 mars 1982, l'Assemblée générale a, entre autres, invité les gouvernements et organisations qui font des contributions en nature à l'UNRWA soit à remplacer celles-ci par des versements en espèces, soit à permettre à l'Office de vendre leurs contributions contre espèces. Compte tenu de cette décision, l'Office a sollicité des contributions de denrées alimentaires suffisantes pour répondre aux besoins des personnes particulièrement nécessiteuses, de son programme d'alimentation d'appoint et pour approvisionner ses centres de formation professionnelle et pédagogique fonctionnant en régime d'internat. Toutefois, le programme de distribution de rations de base, qui n'apportait qu'un supplément nutritionnel symbolique, principalement à des personnes dont la plupart n'étaient pas particulièrement nécessiteuses, ne constitue pas depuis longtemps une priorité de l'Office. En conséquence, si davantage de contributions en espèces susceptibles d'être consacrées aux services prioritaires étaient versées comme suite à la décision de l'Assemblée générale, la distribution de rations de base pourrait être éliminée graduellement.

127. La nécessité de conserver les stocks restants de denrées alimentaires en vue de fournir une assistance aux victimes de la guerre au Liban a accéléré cette évolution et l'Office a suspendu la distribution de rations de base dans tous les secteurs, en septembre 1982, sauf au Liban où elle n'a cessé qu'en mars 1984

128. Dans ses résolutions 38/83 F du 15 décembre 1983 et 39/99 F du 14 décembre 1984, l'Assemblée générale a demandé à tous les gouvernements de fournir les ressources nécessaires, et prié le Commissaire général de "reprendre,

sur une base continue, la distribution générale, qui a dû être interrompue, de rations aux réfugiés de Palestine dans tous les secteurs". En raison des efforts déployés pour appliquer la décision 36/462 de l'Assemblée générale et faute de ressources, l'Office n'a pas été en mesure de donner suite à cette demande.

129. L'UNRWA continue de distribuer des rations alimentaires aux personnes nécessiteuses, parmi lesquelles figurent les veuves, les orphelins, les personnes âgées, les handicapés physiques et mentaux et les malades chroniques. Les bénéficiaires reçoivent aussi des couvertures, des vêtements, de petits dons en espèces, des sommes d'argent pour la réalisation de projets visant à leur permettre de devenir économiquement indépendants, une aide pour la réparation ou la reconstruction de leurs logements et ont priorité d'admission dans les centres de formation professionnelle et pédagogique de l'Office. Pour obtenir cette aide, les réfugiés doivent en faire la demande; elle leur est accordée après vérification (et revérification périodique), effectuée selon des critères rigoureux par des fonctionnaires de l'Office, de l'incapacité de la famille à subvenir à ses propres besoins. Nonobstant cette assistance, les familles nécessiteuses doivent encore compter sur l'aide de parents et de voisins. A la suite de la suspension du programme de distribution générale de rations, l'Office s'est engagé publiquement à développer son programme d'aide aux personnes démunies, mais les ressources supplémentaires requises à cet effet ne sont pas encore disponibles. En outre, à cause de la sévérité des critères utilisés et qui sont basés sur l'aptitude au travail des membres d'une famille plutôt que sur la possession effective ou non d'un emploi, ce programme d'aide ne parvient pas à toucher un nombre croissant de familles réfugiées qui sont dans une situation économique très difficile et qui vivent dans des régions où le chômage constitue un gros problème, comme au Liban, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza.

130. A la fin du mois de juin 1985, 103 857 personnes démunies, vivant dans l'ensemble des zones d'activité de l'Office, bénéficiaient de cette aide :

	Nombre de familles nécessiteuses	Nombre de personnes	Pourcentage des réfugiés immatriculés
Gaza	6,390	25,044	5,85
Rive occidentale	5,327	23,693	6,62
Jordanie	4,150	19,686	2,46
République arabe syrienne	4,871	12,717	5,20
Liban	6,126	22,717	8,62

131. Le pourcentage relativement élevé des réfugiés démunis au Liban s'explique aisément par les ravages causés par la guerre et la situation économique désastreuse. En Jordanie, l'Office estime que la situation économique bien plus favorable a permis à la plupart des réfugiés de trouver du travail et de subvenir à leurs besoins.

132. En 1984, toute personne reconnue comme particulièrement nécessiteuse a reçu les denrées suivantes, ventilées par zone d'activité :

Zone d'activité	Farine	Riz	Sucre	Huile	Viande en conserve	Concentré de tomate	Bourghol	Lait écrémé en poudre
	(en kilogrammes par an)							
Gaza	132	-	12	9	8,16	5,28	6	3,48
Rive occidentale	132	-	12	9	8,16	5,28	6	3,75
Jordanie	125	7	12	9	8,16	5,28	6	12,00
République arabe syrienne	132	-	12	9	8,16	5,28	6	12,00
Liban*	87	1	8	6	6,07	3,52	4	8,0

* Pour huit mois seulement. Au cours des quatre premiers mois de 1984, des rations d'urgence avaient été distribuées aux cas particulièrement nécessiteux au Liban.

3. Camps et abris

133. Le nombre total des personnes vivant dans les 61 camps de l'Office, y compris les réfugiés non immatriculés, est passé de 763 773 à 788 971 depuis juin 1984. En moyenne 35,25 p. 100 des réfugiés immatriculés vivent dans les camps; le pourcentage maximum est de 55,27 p. 100 dans la bande de Gaza, et le minimum 25,50 p. 100 sur la rive occidentale. L'UNRWA dispense ses services aux réfugiés de Palestine y ayant droit, qu'ils vivent ou non dans les camps.

134. Les camps ont été construits sur des terrains appartenant à l'Etat ou à des particuliers et mis à la disposition de l'Office (à une ou deux exceptions près) par les gouvernements des pays d'accueil qui demeurent responsables de l'application de la loi, du maintien de l'ordre et d'autres fonctions administratives dont tout gouvernement doit normalement s'acquitter envers la population vivant sur son territoire. Dans les territoires occupés, ces responsabilités sont assumées par l'administration civile israélienne. Il convient de distinguer trois catégories de bâtiments dans les camps : ceux qui ont été construits ou loués par l'Office (comme les écoles, les dispensaires et les entrepôts) dont il dispose et qu'il utilise comme tels; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés, qui en disposent, les entretiennent et souvent les agrandissent et les améliorent; et, enfin, les logements et autres bâtiments construits, occupés et utilisés à d'autres fins par les réfugiés (ou par d'autres) et à la construction desquels l'Office a parfois apporté une certaine assistance. Il faut également noter que certains camps abritent de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés immatriculés ou qui ne sont même pas enregistrées comme habitant dans les camps. Les camps établis à la périphérie des villes ont, au fil des ans, fini par être englobés dans celles-ci et plus rien ne les en distingue.

135. L'Office n'entreprend à présent que les travaux absolument essentiels à l'entretien de ses bâtiments et installations; néanmoins, d'importants travaux d'entretien dont la nécessité se fait sentir depuis longtemps n'ont pas pu, une fois de plus, être exécutés, faute de fonds. Leur ajournement ne fait qu'aggraver les problèmes au cours de l'exercice financier suivant, où ils risquent d'être encore plus considérables et coûteux.

136. En 1984, l'Office a aidé 432 familles, reconnues comme particulièrement nécessiteuses, à réparer ou à reconstruire leurs abris dans les camps, ce qui a entraîné une dépense de 170 036 dollars.

137. De nombreux projets d'auto-assistance ont été achevés, l'Office prenant à sa charge une partie des frais, le reste provenant des réfugiés eux-mêmes, des gouvernements, des municipalités ou d'autres sources locales, sous forme de main-d'oeuvre, de matériaux ou de contributions en espèces.

138. Dans la bande de Gaza, la situation des 35 familles dont les abris, situés à la périphérie du camp de la Plage, avaient été démolis (voir le précédent rapport, par. 139 et 184) se présente actuellement comme suit : 28 familles vivent dans des logements provisoires qu'elles ont construits au même endroit ou à proximité, cinq ont quitté les lieux et deux se sont installées chez des parents vivant dans les environs. En réponse aux représentations faites par l'Office auprès des autorités, restées sans succès, les autorités ont déclaré que ces abris avaient été démolis parce que leur construction contrevenait aux règlements, qu'ils avaient été édifiés sur des terrains domaniaux en dehors des camps et que des dispositions étaient prises pour fournir d'autres logements.

139. On trouvera dans le rapport soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/39/457) des détails sur la situation des 2 554 familles réfugiées dont les abris avaient été démolis dans la bande de Gaza, en 1971, par les autorités d'occupation. Certaines de ces familles se sont installées dans les nouveaux ensembles d'habitation construits par les autorités israéliennes. D'autres ont acheté des parcelles de terrain dans ces ensembles et y ont construit leurs propres logements. Toutefois, l'Office s'inquiète du sort des familles qui vivent encore dans des conditions peu satisfaisantes et dont beaucoup connaissent réellement la misère depuis de nombreuses années (voir le rapport précédent, par. 140). Une enquête effectuée l'année passée par l'Office a révélé que 23 familles vivaient encore dans de véritables taudis. Les autorités ont convenu de tenter d'aider ces familles, dont 19 vivaient encore dans une situation particulièrement difficile à la fin de la période sur laquelle porte le rapport. L'Office continue à soulever cette question auprès des autorités qui ont déclaré reloger actuellement ces familles.

140. Durant l'année considérée, d'après les registres de l'Office, 326 familles réfugiées comptant 2 075 personnes et neuf familles non réfugiées comprenant 70 personnes ont emménagé dans des logements respectivement bâtis sur 194 parcelles et sur neuf parcelles de terrain dans l'ensemble d'habitation construit sous l'égide du Gouvernement israélien dans la bande de Gaza. En outre, trois familles réfugiées comptant 14 personnes ont emménagé dans des logements déjà construits dans l'ensemble d'habitation Al-Amal à Khan Younès. Moins de réfugiés ont emménagé dans de nouveaux logements au cours de la période considérée, probablement parce que la situation économique des réfugiés est de plus en plus difficile. Les ensembles d'habitation permettent aux réfugiés qui en ont les moyens de vivre dans des logements d'une qualité bien supérieure à celle des abris dans les camps. La communauté des réfugiés approuve par conséquent les déménagements volontaires, bien qu'elle craigne encore que certaines familles ne soient amenées à déménager par peur ou par intimidation. Une cinquantaine de familles vivant à l'extrémité nord du camp de Jabalia, qui jouxte un ensemble d'habitation construit par les pouvoirs publics, ont été averties par les autorités israéliennes que leurs logements seraient démolis sous prétexte qu'ils avaient été

construits de façon illégale. En fait, 14 pièces dans divers logements ont été démolies parce qu'elles avaient été construites en contravention avec les règlements et un certain nombre de murs d'enceinte et de jardins ont été rasés au bulldozer. Ces mesures ont créé une atmosphère d'appréhension et plusieurs familles ont porté l'affaire devant la Haute Cour de justice israélienne. Des familles réfugiées ayant quitté les camps pour s'installer dans les ensembles d'habitation, 501 pièces ont été démolies (245 construites par l'Office, 27 construites avec son aide et 229 par des particuliers), car les autorités israéliennes exigent qu'il soit ainsi fait avant que les réfugiés n'emménagent dans leurs nouveaux logements. Le Gouvernement israélien soutient que les réfugiés utilisent des matériaux provenant des maison démolies pour de nouveaux travaux et que cette mesure atténue la surpopulation dans les camps. L'Office s'oppose à ces démolitions qui, selon lui, viennent aggraver la crise aiguë de logement qui sévit dans la bande de Gaza, étant donné que les pièces démolies ne peuvent plus servir à reloger d'autres familles démunies qui vivent déjà à l'étroit.

4. Assistance sociale

141. Vingt-six mille huit cent soixante-quatre familles, soit 103 857 personnes, sont actuellement immatriculées auprès de l'Office comme étant particulièrement démunies. De petits dons en espèces, pour un montant total de 294 871 dollars, ont été accordés à 76 324 personnes et une aide sous d'autres formes a été fournie à 107 083 personnes. Les assistants sociaux ont contribué par leurs conseils à résoudre des problèmes individuels et familiaux. Des membres artificiels et autres appareils de prothèse ont été fournis à 598 réfugiés handicapés, tandis que 25 indigents, 109 personnes âgées et 24 orphelins ont été placés dans des établissements, le plus souvent gratuitement. Les organisations bénévoles ont fait don à l'UNRWA de 81 tonnes de vêtements usagés et 5 430 couvertures, aux fins de distribution aux réfugiés nécessiteux; par ailleurs, 432 familles indigentes ont bénéficié d'une aide pour la réparation ou la reconstruction de leurs abris.

142. Les activités intéressant les enfants d'âge préscolaire visent à répondre aux besoins particuliers des enfants de trois à six ans et à développer leur potentiel grâce à des séances de jeu placées sous la surveillance d'enseignants qualifiés. Cinquante et un centres s'occupent de 4 812 enfants. L'American Friends Service Committee a mobilisé des fonds pour financer 16 centres gérés par l'Office dans la bande de Gaza, dont un dans le secteur égyptien de Rafah; la Mission chrétienne de Terre sainte finance et gère sept autres centres sur la rive occidentale et le Fonds de secours à l'enfance du Royaume-Uni en gère trois au Liban. Les centres restants sont financés par les collectivités locales ou d'autres organisations bénévoles

143. Les activités pour les jeunes sont mises en oeuvre en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens dans 38 camps de réfugiés. Durant l'année écoulée, 17 253 jeunes réfugiés y ont participé, dont 1 475 garçons de moins de 16 ans, qui ont pris part à la réalisation de projets éducatifs et récréatifs. Douze projets d'auto-assistance ont été menés à bien dans les camps par les membres des centres de jeunes. Sur la rive occidentale, cinq de ces centres ont été fermés par les autorités israéliennes, dont quatre pendant la période considérée dans le présent rapport; dans la bande de Gaza, le centre de Rafah est fermé depuis août 1983, les autorités invoquant dans tous ces cas des activités considérées comme hostiles (voir le précédent rapport, par. 181). Sur la rive occidentale, l'Office a lui-même fermé le centre de

Jalazone, pendant toute la durée de la période considérée, et celui de Fara'a à compter du 12 février 1983, à cause de troubles internes. Mais dans les autres centres, on a enregistré un regain d'intérêt pour le programme d'activités de jeunes. Dans le camp d'Arroub, sur la rive occidentale, les jeunes réfugiés ont achevé la construction d'un nouveau centre qui fonctionne à présent. Sur la rive occidentale, l'Office gère également trois centres de menuiserie où 48 jeunes réfugiés, qui autrement n'auraient pas pu poursuivre leur éducation ou leur formation, reçoivent un apprentissage de base pendant une année.

144. De nombreuses jeunes filles et jeunes femmes, qui ne sont pas en mesure de poursuivre leurs études, sont néanmoins désireuses d'acquérir des métiers qui leur permettent d'aider leur famille et d'améliorer leur niveau de vie. C'est pour cette raison que les centres d'activités féminines, de broderie et de couture, relevant de l'Office, jouissent d'une aussi grande popularité. Les 17 centres d'activités féminines offrent, l'après-midi, un programme varié de formation dans le domaine des activités manuelles, de l'éducation sanitaire et des soins à l'enfant, ainsi que des cours d'alphabétisation et des activités culturelles et sportives. Un nouveau centre d'activités féminines a été ouvert dans la bande de Gaza et la construction d'une annexe à un autre centre, qui avait été arrêtée par les autorités israéliennes - comme cela a été signalé dans le rapport de l'an dernier -, a été coordonnée et achevée cette année. L'Office organise dans ses 33 centres de couture un cours d'un an qui assure aux jeunes réfugiées une formation plus poussée dans la confection des vêtements, la broderie et le tricot, à la main ou à la machine. Au terme de cette formation, à laquelle ont participé l'an dernier 943 jeunes femmes, un diplôme est décerné aux candidates remplissant les conditions requises et leur permet de trouver du travail plus facilement. Au Liban, les femmes cherchent de plus en plus à acquérir ce type de formation qui leur permet de gagner leur vie, étant donné la perte de sources normales de revenus. Dans la bande de Gaza, deux centres de couture ont été agrandis.

145. Une formation spéciale a été dispensée à 212 jeunes réfugiés infirmes pour leur permettre de s'intégrer dans la vie de leur communauté. Soixante-dix d'entre eux ont été admis à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré par l'Office au projet des réfugiés et financé par la Mission pontificale pour la Palestine; les autres ont été placés dans des institutions spécialisées analogues, dans la zone d'activité.

146. Le programme visant à permettre aux familles de devenir économiquement indépendantes a été étendu à d'autres zones d'activité de l'Office, à savoir la bande de Gaza, la Jordanie et le Liban. L'Association d'aide du peuple norvégien a fourni des fonds qui ont permis à l'Office d'utiliser les services d'un expert en vue de la création de projets générateurs de revenus destinés à rendre les réfugiés économiquement indépendants dans la région de Sidon, dans le sud du Liban. Cet expert a dû être évacué peu après son arrivée au Liban et il entreprend actuellement une étude analogue dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale. Il retournera au Liban dès qu'on estimera que l'état de sécurité dans ce pays lui permettra de travailler sans risques. Durant la période considérée, sept projets analogues ont été réalisés dans la bande de Gaza, 17 en Jordanie et trois au Liban; le coût de cette opératon, qui s'est élevé à 54 857 dollars, a été financé par des dons en espèces.

147. Deux projets communautaires visant à aider les handicapés vivant dans les camps de Souf et de Jarash, en Jordanie, ont connu un grand succès. Ces projets sont organisés avec le concours et l'aide financière d'OXFAM (Royaume-Uni).

E. Administration et personnel

1. Changements dans le tableau d'effectifs

148. Au cours de la période considérée, 47 nouveaux postes ont été inscrits au tableau d'effectifs.

		30 juin 1984	30 juin 1985
a)	Postes internationaux		
i)	UNRWA	103	108
ii)	Unesco (détachés gratuitement)	20	20
iii)	OMS (détachés gratuitement)	6	6
		129	134
b)	Postes locaux	17,340 a/	17,382
		17,469	17,516

a/ Pour les détails concernant la répartition des postes locaux, voir tableau 8 de l'annexe I.

149. Actuellement, 16 830 de ces postes sont pourvus. Les femmes représentent 14,2 p. 100 des fonctionnaires internationaux et 36,6 p. 100 des fonctionnaires locaux, contre 14,6 p. 100 et 35,1 p. 100 respectivement l'an dernier.

		30 juin 1984	30 juin 1985
a)	Fonctionnaires internationaux		
i)	UNRWA	99	99
	Hommes	85	84
	Femmes	14	15
ii)	Unesco	18	18
	Hommes	16	16
	Femmes	2	2
iii)	OMS	6	6
	Hommes	4	4
	Femmes	2	2
b)	Fonctionnaires locaux	16 808	16 702
	Hommes	10 912	10 759
	Femmes	5 896	5 948
c)	Nombre total des fonctionnaires	16 931	16 830
	Hommes	11 017	10 863
	Femmes	5 914	5 967

150. Sur les 108 postes internationaux relevant de l'UNRWA, 92 sont financés par le budget ordinaire de l'ONU, 12 sont financés par le budget de l'Office et 4 par des organisations non gouvernementales (1 par l'Aide du peuple norvégien et 3 par le Conseil norvégien pour les réfugiés). Ces derniers postes ont été créés en partie pour les besoins du programme de secours d'urgence au Liban et seront éliminés progressivement à mesure que les activités de l'Office dans ce pays reprendront leur cours normal. Le nombre des postes au siège a décru, passant de 366 à 330, principalement par suite des mesures d'austérité annoncées vers la fin de l'année (voir par. 151 ci-dessous).

2. Mesures d'austérité

151. Compte tenu de la situation financière critique de l'Office, le Commissaire général a annoncé, en décembre 1984, une série de mesures d'austérité destinées à réduire les dépenses tout en augmentant la productivité, sans pour autant recourir à un licenciement en masse des fonctionnaires ou à une réduction du niveau existant des services fournis aux réfugiés. Parmi les mesures affectant le personnel, il convient de citer :

a) L'ajournement de majorations de salaires de 6,1 millions de dollars dues au 1er janvier 1985 au personnel local de l'Office en Jordanie, dans la République arabe syrienne, sur la rive occidentale et à Gaza. Ces majorations avaient été décidées à la suite d'enquêtes salariales;

b) La suspension de toutes les augmentations d'indemnités de cherté de vie dues au personnel local en 1985;

c) L'abolition de 38 postes au Siège;

d) L'abolition de l'horaire mobile et l'augmentation de la durée de la semaine de travail de 37 heures et demie à 40 heures;

e) L'annulation des prolongations d'emploi au-delà de l'âge de 60 ans.

3. Rémunération du personnel local

152. Le Commissaire général a suspendu toutes les majorations de salaires en 1985 mais a néanmoins autorisé, comme suit, le versement des majorations de salaires et d'indemnités de cherté de vie dues en 1984 :

a) Egypte

En ce qui concerne les trois fonctionnaires du Bureau de liaison de l'Office au Caire, qui n'ont pas bénéficié d'une augmentation de salaire depuis mai 1980, un nouveau barème des traitements prévoyant des augmentations de 19,8 p. 100 en moyenne qui coûteront à l'Office 2 844 dollars par an a été promulgué le 1er septembre 1984.

b) Jordanie

En novembre 1984, les fonctionnaires des services généraux et les travailleurs manuels ont reçu une augmentation de 3,02 p. 100, sous forme

d'indemnité de cherté de vie, avec effet rétroactif au ler août 1984. Le coût annuel de cette majoration est de 233 000 dollars. Pour leur part, les enseignants n'ont bénéficié d'aucune augmentation.

c) République arabe syrienne

En janvier 1985, tous les fonctionnaires locaux ont reçu une augmentation de 4,5 p. 100, sous forme d'indemnité de cherté de vie, avec effet rétroactif au ler septembre 1984, ce qui représente une dépense annuelle de 600 000 dollars.

d) Liban

Les ajustements intérimaires de salaires auxquels il est procédé entre deux salaires sont décidés sur la base des décrets gouvernementaux concernant les employés des secteurs public et privé et sont octroyés sous forme d'indemnités de cherté de vie, n'affectant pas le barème des traitements. La dernière enquête sur les salaires menée au Liban remonte à 1981. A la suite des ajustements intérimaires opérés en 1982 et 1983, environ 46 p. 100 de la rémunération étaient constitués par des indemnités de cherté de vie non comprises dans le traitement de base. Une telle situation a un effet négatif sur la participation de l'Office et des fonctionnaires à la Caisse de prévoyance et désavantage le personnel au Liban par rapport aux fonctionnaires dans les autres zones d'activité de l'Office, où les indemnités de cherté de vie avaient intégralement été incorporées dans les traitements en novembre 1983. C'est pour cette raison que le Commissaire général a autorisé l'incorporation de la plus grande partie d'indemnité de cherté de vie possible dans le barème des traitements, à condition de ne pas fausser le barème. Cette incorporation a pris effet le ler janvier 1985 et a entraîné des dépenses annuelles de 200 000 dollars. Toutefois, environ 22 p. 100 de la rémunération se présentait encore sous forme d'indemnité de cherté de vie. Par la suite, le gouvernement ayant promulgué un décret majorant les salaires des employés du secteur public à partir du ler janvier 1984, l'Office a incorporé ces 22 p. 100 dans un barème révisé des traitements et a accordé au personnel une augmentation d'environ 12,9 p. 100 en moyenne, avec effet rétroactif au ler janvier 1984; coût annuel : 1,2 million de dollars. En mars 1985, le gouvernement a promulgué un nouveau décret majorant à nouveau les salaires de quelque 20 p. 100 des employés des secteurs public et privé, avec effet rétroactif au ler janvier 1985, pour tenir compte de l'inflation galopante qui a sévi en 1984. L'Office a octroyé une augmentation analogue à ses fonctionnaires, avec effet rétroactif au ler janvier 1985, ce qui représentera une dépense annuelle de 1,2 million de dollars.

4. Classement des emplois

153. L'Office a achevé l'élaboration et l'évaluation d'une norme de classement des emplois de cadres supérieurs du personnel local. La norme en question se présente sous forme d'un système de classement des emplois par points, complété par des données-repères. On s'attend à ce que la nouvelle norme soit appliquée à environ 275 fonctionnaires, de la classe 12 à 18, qui remplissent des fonctions de supervision et de gestion analogues à celles remplies par le personnel de la catégorie des administrateurs au sein du régime commun des Nations Unies. Le groupe chargé du classement des emplois a également achevé d'examiner tous les postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale.

5. Formation du personnel

154. Une plus grande attention a été accordée au perfectionnement du personnel grâce à la formation. Pour atteindre une plus grande efficacité, quatre domaines de formation prioritaires ont été choisis : formation professionnelle ayant trait au travail, formation de secrétaires, cours de langue et formation générale visant au développement des aptitudes (technique d'entretien de sélection, cours de rédaction améliorée, méthodes de simplification du travail et meilleure utilisation du temps). Outre ces cours organisés au sein même de l'Office, certains fonctionnaires ont été sélectionnés pour suivre des cours de gestion offerts dans d'autres établissements. L'Office a également établi une liste des cours de correspondance jugés utiles.

155. En outre, le personnel enseignant et édical relevant des Départements de l'éducation et de la santé reçoit une formation dans des domaines professionnels spécifiques, grâce à des bourses de l'Unesco et de l'OMS; le personnel des services d'assistance sociale, relevant du Département des services de secours, bénéficie lui aussi d'une formation idoine. D'une façon générale, le personnel est encouragé à améliorer ses qualifications universitaires et professionnelles, surtout lorsque celles-ci ont un rapport direct avec l'activité de l'Office, auquel cas une aide financière peut être accordée sous forme de bourses d'études et de périodes spéciales de congé payé.

F. Questions juridiques

1. Fonctionnaires de l'Office

156. Durant la période considérée, le nombre des fonctionnaires de l'Office arrêtés et détenus sans avoir été inculpés ou traduits en justice figure dans le tableau ci-dessous :

	Gaza	Rive occidentale	Jordanie	République arabe syrienne	Liban*
Arrêtés et libérés sans avoir été inculpés ou traduits en justice	5	7	2	5	1
Inculpés et jugés	1	0	0	0	0
Encore détenus au 30 juin 1985, sans avoir été inculpés	1	3	0	0	0

* Outre le cas du fonctionnaire qui avait été arrêté, puis relâché par les autorités libanaises, il convient de signaler les détentions suivantes :
a) 3 fonctionnaires arrêtés puis relâchés par les forces armées syriennes au Liban;
b) 18 fonctionnaires arrêtés par les diverses milices, dont 12 ont été relâchés; et
c) 3 fonctionnaires arrêtés dans le sud du Liban, puis relâchés par les forces militaires israéliennes.

157. Les trois fonctionnaires détenus par les forces militaires israéliennes dans le sud du Liban (voir par. 165 du précédent rapport), sont demeurés en détention pendant la période considérée et ont été libérés peu après. Deux d'entre eux ont été détenus plus de trois ans par Israël en violation de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946 et de la Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre de 1949.

158. L'Office n'a pas été autorisé à entrer en contact avec ses fonctionnaires détenus et continue d'éprouver des difficultés à obtenir, en temps voulu, des explications adéquates sur les raisons de leur arrestation ou de leur détention. Comme il a été mentionné dans les rapports des années précédentes, l'Office ne peut, en l'absence de renseignements suffisants, établir si les fonctions officielles de ses fonctionnaires sont en jeu, ni assurer que soient effectivement respectés les droits et devoirs découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les rivilèges et immunités des Nations Unies de 1946 et du statut et du règlement de l'Office.

159. L'Office est heureux de signaler que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne une reconnaissance adéquate pour ses fonctionnaires expatriés, en poste en Jordanie, privilèges accordés normalement lors de l'arrivée dans le pays.

160. Un des fonctionnaires internationaux qui avaient été empêchés de se rendre en mission sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, a finalement obtenu un visa. Les autorités israéliennes n'ont toutefois pas permis à cinq fonctionnaires recrutés localement de se rendre en mission sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza au cours de la période considérée. L'Office a soulevé ces cas auprès des autorités israéliennes. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne le refus des autorités syriennes d'accorder des visas d'entrée et de sortie aux fonctionnaires syriens et palestiniens recrutés localement, porteurs de laissez-passer des Nations Unies et qui sont appelés à se déplacer en mission officielle.

161. Deux fonctionnaires recrutés localement ont été empêchés de se déplacer librement sur la rive occidentale. L'un d'eux a été confiné à son lieu de résidence et de travail, à Naplouse, et l'autre, à Jérusalem. Les autorités israéliennes n'ont pas autorisé un fonctionnaire de l'Office dans la bande de Gaza à se rendre à Amman, en Jordanie, pour suivre un cours de formation en cours d'emploi organisé en juillet 1984. Trois autres fonctionnaires en poste dans la bande de Gaza n'ont pas été autorisés à quitter le territoire, la raison donnée étant que, pour des raisons de sécurité, cette interdiction s'applique à tous les résidents du district de Gaza, sous contrôle israélien. Par la suite, deux d'entre eux ont pu entreprendre leur déplacement.

162. Tant sur la rive occidentale que dans la bande de Gaza, les autorités ont continué de convoquer certains fonctionnaires sans préavis aux fins d'interrogatoire durant les heures de service. A plusieurs reprises, l'Office a exprimé son inquiétude devant l'interruption de ses activités, particulièrement lorsqu'il s'agit d'enseignants qui ont, entre autres responsabilités, celle d'assurer la surveillance de la conduite des élèves dans les locaux scolaires de l'Office.

163. Dans le rapport de l'an dernier, l'Office a souligné la nécessité pour tous ses fonctionnaires au Liban de pouvoir remplir leurs fonctions sans être en butte aux intimidations, afin que l'Office puisse mener à bien ses activités malgré les conditions difficiles. Les problèmes relatifs à la protection et à la sécurité du personnel de l'Office sont devenus encore plus aigus durant la période considérée. Un consultant de l'Office, enlevé depuis plus de trois mois, est encore en captivité. Le Directeur du Bureau de zone au Liban de l'époque et quatre autres fonctionnaires internationaux avaient dû être rappelés à Vienne, en avril 1985, à cause des menaces dont faisaient l'objet les ressortissants britanniques travaillant à Beyrouth. Le Directeur adjoint du Bureau de zone, qui occupait également les fonctions de responsable des services de secours, a été enlevé au mois de mai, alors qu'il se rendait à son travail, et détenu pendant deux jours par des éléments armés non identifiés. En avril et en mai 1985, deux incidents se sont produits, au cours desquels des miliciens armés ont pénétré dans l'entrepôt central de l'Office à Beyrouth et perquisitionné les locaux, après avoir menacé le personnel. Le 7 juin 1985, le Directeur du Bureau de zone de l'UNRWA au Liban, qui se trouvait à la tête d'un convoi transportant des secours pour le camp de Bourj el Barajné, a été contraint - en même temps que d'autres personnes (notamment l'ambassadeur d'Autriche à Beyrouth) - de quitter son véhicule. Ils ont été retenus pendant quelque temps avant d'être relâchés sur l'intervention du Ministre libanais de la justice.

2. Services et locaux de l'Office

164. Les autorités israéliennes qui avaient érigé des barricades devant les entrées principales de camps d'Arroub, Dheiché et Kalandia (voir le rapport précédent, par. 177), ont bloqué en outre l'unique entrée restante du camp de Dheiché, sur la route principale, le 1er novembre 1984, mais ont rouvert, le 8 mai 1985, une autre entrée qu'elles avaient bloquée auparavant. L'entrée principale du camp de Balata a été bloquée le 6 mai 1985. Les barricades installées à l'entrée de ces camps et la fermeture de certaines rues principales dans les camps de Jalazone et d'Askar ont continué à poser des problèmes aux habitants de ces camps et à gêner l'Office dans la prestation de ses services. Les autorités israéliennes ont déclaré qu'elles avaient bloqué l'entrée des camps pour réagir à des lapidations.

165. Dans le camp de Kalandia, les autorités israéliennes ont scellé, à titre de mesure punitive semble-t-il, une pièce dans chacun des abris de deux familles, et cela pour des actes hostiles imputés à certains de leurs membres. L'Office a soulevé ces cas auprès des autorités israéliennes.

166. Les autorités israéliennes ont réagi de diverses manières aux nombreux cas de lapidation survenus à l'intérieur et à l'extérieur des camps, au cours desquels des personnes ont été blessées, des biens endommagés et la circulation perturbée. Ainsi, elles ont pénétré dans les salles de classe à la recherche des présumés coupables, fermé l'école de garçons de Kalandia pendant 30 jours et convoqué le personnel enseignant aux fins d'interrogatoire et d'avertissement. Elles ont également placé des militaires sur les toits des installations de l'Office, s'en servant comme postes d'observation, ce qui dénote le peu de respect qu'elles ont pour les locaux de l'Office.

167. Depuis le ler juillet 1984, on a noté une recrudescence des cas de convocation, par les autorités israéliennes, de fonctionnaires de l'UNRWA, notamment des responsables des services des camps et des établissements scolaires, qui sont requis de se présenter - souvent durant les heures de travail - devant ces autorités qui les tiennent pour responsables du maintien de l'ordre dans les camps et leur signifient qu'ils doivent prévenir et empêcher tout incident avant qu'il n'éclate. L'Office a fait observer aux autorités qu'il n'est pas responsable du maintien de l'ordre et de la loi dans les camps.

168. L'Office a élevé des protestations à la suite de la tenue d'exercices militaires dans le camp (non habité) de Nouweimeh.

169. Les dispositions, dans le cadre desquelles l'Office coordonne les nouveaux projets de construction avec les autorités israéliennes dans la bande de Gaza, ont dans l'ensemble bien fonctionné. Toutefois, la situation n'a pas évolué en ce qui concerne les objections soulevées par les autorités à l'égard de certains travaux de construction et mentionnées au paragraphe 183 du rapport précédent.

170. A la suite d'un incident survenu le 17 avril 1985 à Gaza, au cours duquel un soldat israélien a été blessé par une balle tirée par un réfugié de Palestine qui fut à son tour abattu par un officier israélien, les autorités israéliennes ont démoli, le 18 avril, quatre pièces (construites sans l'aide de l'Office) dans le logement du père du réfugié en question, dans le camp de Boureij. Il ne restait plus que deux pièces construites par l'Office pour loger les neuf personnes qui vivaient dans le logement. En réponse aux protestations adressées par l'Office aux autorités, faisant valoir que cette démolition avait un caractère punitif et constituait en fait un châtiment collectif, contraire à la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre, les autorités israéliennes ont avancé que cette démolition n'avait visé que les annexes construites en contravention des règlements régissant les travaux de construction.

171. Avant le retrait des forces militaires israéliennes du sud du Liban, l'Office a éprouvé d'énormes difficultés à assurer l'envoi de personnel et de fournitures de Beyrouth dans le sud du pays (entre la mi-septembre et la fin d'octobre 1984), de même qu'il a été gêné par l'occupation de certaines de ses écoles par ces mêmes forces. L'Office a éprouvé aussi des difficultés à entrer en contact avec les responsables israéliens qui auraient pu régler rapidement certains problèmes au moment où ils se posaient.

3. Demandes d'indemnisation présentées à des gouvernements

172. Le 24 juillet 1984, l'Office a présenté au Gouvernement israélien une demande d'indemnisation pour une valeur de 4 381 867 dollars à titre de compensation pour les pertes et dégâts causés à ses biens et à ses installations par suite de l'invasion du Liban en 1982. Une autre demande d'indemnisation pour une valeur de 194 901 dollars a été également présentée pour les pertes et dégâts causés par les opérations militaires israéliennes au Liban avant juin 1982. Il n'y a eu aucune réaction ou indication de la part du Gouvernement israélien en ce qui concerne la date à laquelle il compte achever l'examen des demandes d'indemnisation présentées par l'Office en 1969, ayant rapport aux hostilités de 1967. Des rappels par écrit lui ont été envoyés et la question a été également soulevée à l'occasion d'une réunion avec les responsables du Ministère des affaires étrangères israélien.

173. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les demandes d'indemnisation pour une valeur de 675 000 dollars présentées au Gouvernement jordanien et cela malgré qu'il fut entendu, en octobre 1984, que le gouvernement désignerait des représentants au comité mixte Gouvernement jordanien/Office chargé d'étudier ces demandes. Ces demandes d'indemnisation concernent les dommages causés par les hostilités de 1967 et les troubles de 1970 et 1971.

CHAPITRE III

RAPPORT FINANCIER SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE

A. Activités en 1984

174. Les recettes effectives en 1984 ont été bien en deçà du niveau prévu. Aussi a-t-il fallu opérer de nouvelles réductions dans le budget de 1984 pour le ramener à un niveau plus en rapport avec les ressources financières disponibles. Les dépenses en 1984 se sont élevées finalement à 191,3 millions de dollars contre un budget de 202,7 millions de dollars. Les recettes totales reçues par l'UNRWA en 1984 ont atteint 181,2 millions de dollars, y compris une contribution spéciale unique de 8,8 millions de dollars provenant de la liquidation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les opérations d'urgence. Les recettes totales pour l'année ont été de 10,1 millions de dollars inférieures aux dépenses, ce qui s'est traduit par une diminution correspondante du Fonds de roulement de l'Office 1/.

175. Depuis la fin des années 70, les recettes de l'Office ont accusé une tendance à la baisse, illustrée dans le tableau ci-dessous. Celui-ci indique les contributions versées aux programmes ordinaires et ne comprend pas les 60,2 millions de dollars versés sous forme de contributions aux Fonds de secours d'urgence et de reconstruction au Liban.

CONTRIBUTIONS TOTALES (EN ESPECES ET EN NATURE)
(en millions de dollars des Etats-Unis)

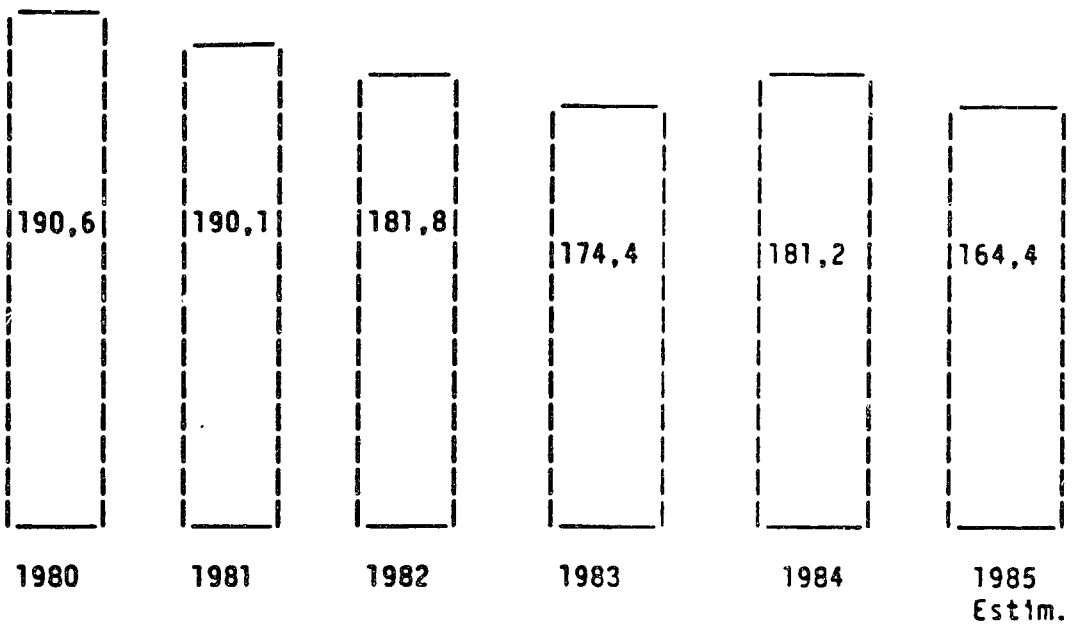

CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS ET DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

(en millions de dollars des Etats-Unis)

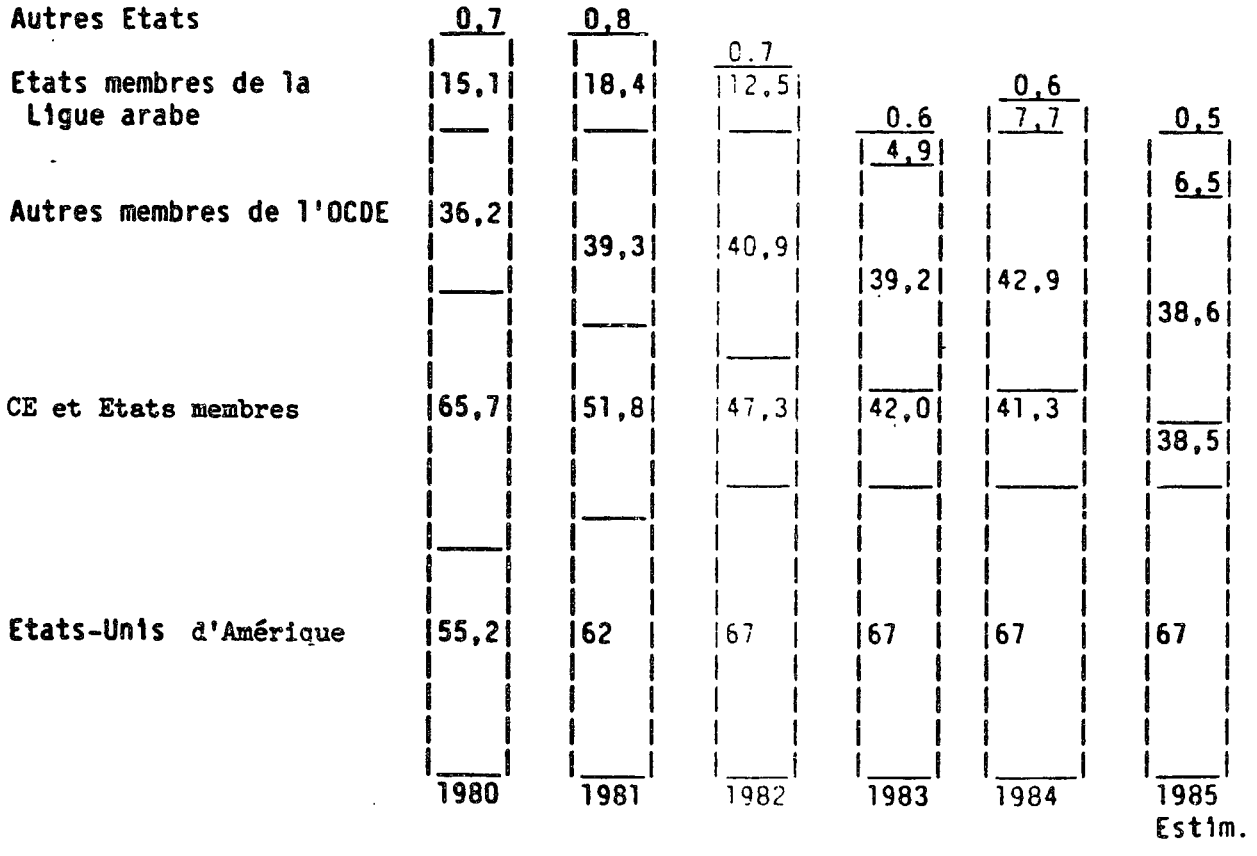

176. Cette diminution des recettes influe visiblement sur l'état des bâtiments et des installations de l'Office. Les véhicules n'ont pas été remplacés, les bâtiments se délabrent et certains ont dû même être abandonnés parce qu'ils sont devenus dangereux. Les conditions d'emploi et les barèmes des salaires des fonctionnaires locaux perdent du terrain par rapport à ceux appliqués par les gouvernements locaux. Cette baisse des recettes s'est produite à un moment où les services de l'UNRWA sont devenus encore plus nécessaires à cause de la détérioration des conditions économiques et des troubles civils qui prévalent dans les zones d'activité de l'Office.

B. Estimations budgétaires pour 1985

177. Le Commissaire général a soumis à l'Assemblée générale, lors de sa trente-neuvième session, des données préliminaires relatives au budget de 1985. Ces prévisions ont été révisées depuis pour tenir compte des facteurs suivants : économies réalisées sur les taux de change et non-utilisation de certains fonds (12 millions de dollars), modification du système de comptabilité par suite de l'annulation d'une réserve destinée à couvrir les indemnités de fin de service du personnel non prévues dans les années à venir (5,25 millions de dollars), refonte de la méthode de calcul des dépenses de personnel, en ce qui concerne notamment la majoration des indemnités de cherté de vie (8,3 millions de dollars), et ajustement des réserves de fonctionnement (1,1 million de dollars). On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des estimations budgétaires prévues à l'origine et révisées par la suite.

Estimations budgétaires révisées de 1985

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1985 Projet de budget	1985 Budget révisé
Titre I. Services d'éducation		
Enseignement général		
Primaire élémentaire	81 242	76 070
Primaire supérieur	46 565	43 146
Autres activités	7 150	7 176
Total partiel	134 957	126 392
Formation professionnelle	18 257	17 031
Total du titre I	153 214	143 423
Titre II. Services de santé		
Services médicaux	23 340	22 092
Alimentation d'appoint	12 733	9 108
Assainissement du milieu	10 452	8 522
Total du titre II	46 525	39 722
Titre III. Services de secours		
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	12 352	11 469
Services de secours et d'assistance sociale	4 925	4 829
Abris	1 410	1 054
Total du titre III	18 687	17 352
Titre IV. Dépenses communes		
Approvisionnement et transports	11 065	9 537
Autres services intérieurs	15 704	14 653
Administration générale	6 790	5 878
Total du titre IV	33 559	30 068
Titre V. Autres dépenses		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local	5 000	-
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	250	-
Secours d'urgence au Liban	-	115
Elimination du programme de distribution de rations de base	978	872
Total du titre V	6 228	987
Total général	258 213	231 552

178. L'UNRWA reçoit des contributions sous deux formes : contributions accordées sans conditions spéciales pour ses besoins de fonctionnement et qui sont portées au crédit du Fonds général et contributions allouées à des buts spécifiques et servant à financer des projets définis. Le budget révisé de 1985 est, par conséquent, divisé en deux parties correspondant à ces catégories. Le tableau ci-dessous indique la portion du budget allouée à chacune d'entre elles.

Fonds général et fonds alloués aux projets spécifiques

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Fonds général	Projets spécifiques	Total
Services d'éducation	139,2	4,2	143,4
Services de santé	30,8	8,9	39,7
Services de secours	17,0	0,4	17,4
Dépenses communes	30,1	-	30,1
Autres dépenses	1,0	-	1,0
	218,1	13,5	231,6

C. Estimation des recettes en 1985

179. Les recettes prévues pour 1985 se sont élevées au total à 164,4 millions de dollars. On trouvera dans le tableau ci-dessous une estimation des recettes en espèces et en nature relatives au Fonds général et aux projets spécifiques :

Estimation des recettes en 1985

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Fonds général	Projets spécifiques	Total
Espèces	138,3	9,2	147,5
Nature	13,0	3,9	16,9
Total	151,3	13,1	164,4

180. Une comparaison des estimations budgétaires, indiquées dans le tableau du paragraphe 177, avec les recettes prévues, figurant dans le tableau du paragraphe 179, montre que si l'on peut s'attendre à ce que les projets approuvés soient entièrement financés, le Fonds général n'en accusera pas moins un écart de 67 millions de dollars entre les estimations budgétaires et les recettes prévues.

D. Mesures d'austérité en 1985

181. En janvier 1985, le Commissaire général a décrété une série de mesures d'austérité destinées à réduire l'écart entre les recettes et les dépenses prévues. Les mesures prises comprennent une réduction des dépenses de personnel,

notamment l'ajournement des majorations de salaires et d'indemnités de cherté de vie dues au personnel local, des réductions globales dans le domaine des déplacements, de l'entretien, des fournitures et autres dépenses, ainsi que l'annulation de programmes majeurs de réparation et de construction. Ces mesures ont permis de réduire toutes les dépenses budgétaires n'affectant pas les services directement fournis aux réfugiés. Elles ont entraîné une réduction de 40 millions de dollars dans le budget de 1985, ramenant ainsi à 27 millions de dollars l'écart entre les recettes et les dépenses. Le Secrétaire général et le Commissaire général lancèrent, au début de 1985, des appels invitant instamment les gouvernements donateurs à augmenter leurs contributions afin de permettre à l'Office de poursuivre l'essentiel de son oeuvre qui consiste à fournir des services aux réfugiés, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

E. Estimations budgétaires pour 1986

182. Les estimations budgétaires de l'Office pour 1986 seront nécessairement affectées par le montant des contributions reçues en 1985 et le niveau des contributions auxquelles on peut raisonnablement s'attendre en 1986. Afin de pouvoir prendre en considération les informations disponibles les plus récentes, les estimations budgétaires pour 1986, ainsi qu'un rapport plus actuel de l'état financier de l'Office, seront soumis lors de la quarantième session de l'Assemblée générale, sous forme de supplément à ce document.

Note

1/ On trouvera dans les rapports des Commissaires aux comptes des informations plus détaillées concernant les comptes de l'Office pour 1984, pour l'année se terminant au 31 décembre 1984. Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 5C (A/40/5/Add.3).

ANNEXE I

Données statistiques*

Tableaux

1. Nombre total des réfugiés immatriculés (au 30 juin de chaque année)

2. Répartition des réfugiés immatriculés (au 30 juin 1985)

3. Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA (à la fin d'octobre 1984)

Diagramme 1 : Croissance des effectifs dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA, 1950-1985

4. Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA (année scolaire 1984-1985)

5. Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires (année universitaire 1984-1985)

6. Soins médicaux (au 30 juin 1985)

Diagramme 2 : Maladies transmissibles - Toutes les zones d'activité de l'Office, 1967-1984

7. Nombre des bénéficiaires des programmes d'aide alimentaire de l'UNRWA (1er juillet 1984-30 juin 1985)

8. Répartition des postes locaux et internationaux (au 30 juin 1985)

---

* On trouvera de plus amples données statistiques sur les programmes d'éducation et de santé de l'UNRWA dans les publications suivantes :

a) Recueil annuel de statistiques 1983-1984 du Département de l'éducation UNRWA/Unesco.

b) Rapport annuel du Directeur de la santé, 1984.

Pour de plus amples détails sur le financement des programmes de l'Office, veuillez consulter les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1984 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes (Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 5C (A/40/5/Add.3).

Tableau 1

Nombre total des réfugés immatriculés a/
(au 30 juin de chaque année)

Zone d'activité	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985
Liban	127 600	100 820	136 561	159 810	175 958	196 855	226 554	263 599
République arabe syrienne	82 194	88 330	115 043	135 971	158 717	184 042	209 362	244 626
Jordanie	506 200	502 135	613 743	688 089	506 038	625 857	716 372	799 724
Rive occidentale	-	-	-	-	272 692	292 922	324 035	357 704
Bande de Gaza	198 227	214 701	255 542	296 953	311 814	333 031	367 995	427 892
Total	914 221 b/	905 986	1 120 889	1 280 823	1 425 219	1 632 707	1 844 318	2 093 545

a/ Ces statistiques sont établies d'après des listes d'immatriculation que l'Office met constamment à jour. Toutefois, le nombre des réfugiés immatriculés se trouvant dans la zone d'activité est presque certainement inférieur à celui de l'ensemble des réfugiés immatriculés. Les dépenses inscrites au budget de l'Office ne sont pas basées sur les listes d'immatriculation mais plutôt sur le nombre prévu des bénéficiaires des services. En 1984/1985, 333 287 réfugiés au total ont bénéficié des programmes d'éducation et de formation, 1,8 million ont eu droit à des soins médicaux et 103 857 personnes démunies ont reçu une assistance spéciale. En outre, des programmes de secours d'urgence ont été organisés provisoirement en faveur de 4 350 réfugiés qui se sont retrouvés dans le secteur égyptien de Rafah à la suite du rétablissement de la frontière entre le Sinaï et la bande de Gaza.

b/ Ces chiffres ne comprennent pas les 45 800 personnes recevant une assistance en Israël et qui relevaient de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2

Répartition des réfugiés immatriculés
(au 30 juin 1985)

Zone d'activité	Réfugiés immatriculés	Nombre de camps	Nombre total des réfugiés vivant dans les camps a/	Réfugiés immatriculés vivant en dehors des camps	Pourcentage des réfugiés immatriculés ne vivant pas dans les camps
Liban	263 599	13	135 941	127 658	48,43
République arabe syrienne	244 626	10	79 330	172 077	70,34
Jordanie	799 724	10	244 626	597 974	74,77
Rive occidentale	357 704	20	92 588	266 473	74,50
Bande de Gaza	427 892	8	236 486	191 406	44,73
Total	2 093 545	61	788 971	1 355 588	64,75

a/ Le nombre total des réfugiés vivant dans les camps se décompose comme suit :

737 957 réfugiés immatriculés;

35 349 personnes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967 et des combats qui ont eu lieu ultérieurement dans la vallée du Jourdain au début de 1968 qui ne sont pas immatriculés auprès de l'Office (voir par. 122);

15 665 personnes qui ne sont ni des réfugiés immatriculés ni des personnes déplacées.

Tableau 3

Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA a/
(à la fin d'octobre 1984)

Zone d'activité	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires b/			Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures b/			Effectif total des réfugiés scolarisés
			Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Liban	84	1 201	12 171	11 830	24 001	5 252	5 312	10 564	34 565 c/
République arabe syrienne	115	1 568	18 154	16 487	34 641	8 890	8 182	17 072	51 713 c/
Jordanie	198	3 817	46 901	45 219	92 120	22 856	20 674	43 530	135 650
Rive occidentale	98	1 297	13 108	15 223	28 331	5 557	6 051	11 608	39 939
Bande de Gaza	145	2 280	32 762	29 541	62 303	11 236	10 438	21 674	83 977 d/
Total	640	10 163	123 096	118 300	241 396	53 791	50 657	104 448	345 844

a/ Non compris 100 896 élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire.

b/ Y compris les enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 52 386, dont 12 566 sont immatriculés dans la bande de Gaza, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants réfugiés avaient droit aux services d'éducation.

c/ 1 027 élèves réfugiés déplacés du Liban fréquentent actuellement les écoles de l'UNRWA dans la République arabe syrienne.

d/ En outre, 1 578 élèves réfugiés fréquentent 16 centres préscolaires dont l'encadrement est assuré par 42 enseignants.

DIAGRAMME 1

CROISSANCE DES EFFECTIFS DANS LES ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES ET PRIMAIRES SUPERIEURES DE L'UNRWA
1950 - 1985

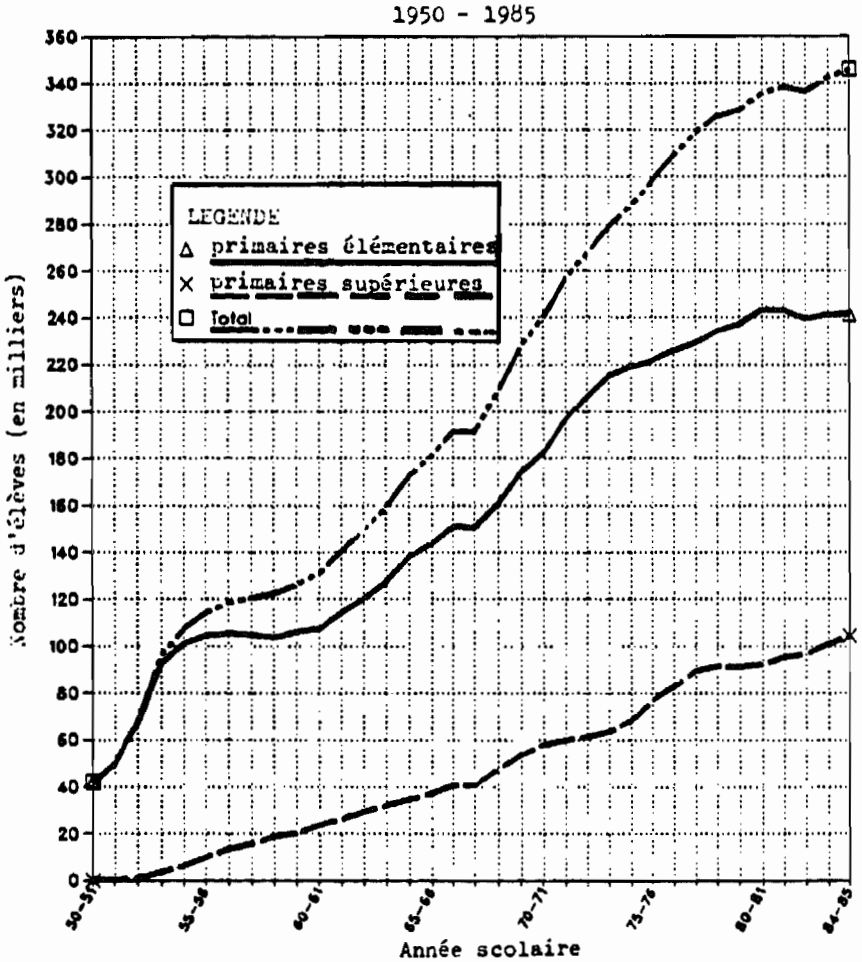

Proportion des garçons et des filles

1950-51
(42 000 élèves)

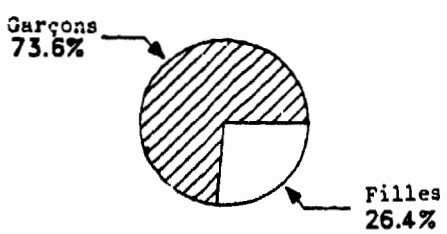

1984-85
(345 044 élèves)

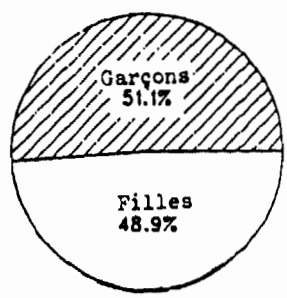

Tableau 4

Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA
(année scolaire 1984/1985)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie				Rive occidentale						Gaza		Total		Total général
	Centre de formation de Sibline c/		Centre de formation professionnelle de Damas		Centre de formation d'Amman		Centre de formation Wadi Sir		Centre de formation professionnelle Kalandia		Centre de jeunes filles Ramallah		Centre de formation pédagogique jeunes gens Ramallah		Centre de formation professionnelle de Gaza				
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
A. Enseignement professionnel et technique																			
1. Niveau post-préparatoire a/	352	-	533	11	-	32	528	-	328	-	-	120	-	-	604	-	2 345	163	2 508
2. Niveau post-secondaire b/	256	-	126	62	102	130	196	72	192	-	-	168	-	-	-	-	872	432	1 304
Total	608	-	659	73	102	162	724	72	520	-	-	288	-	-	604	-	3 217	595	3 812
B. Formation pédagogique avant l'emploi	-	-	-	-	235	215	-	-	-	-	-	390	350	-	-	-	585	605	1 190
Total général	608	-	659	73	337	377	724	72	520	-	-	678	350	-	604	-	3 802	1 200	5 002

a/ Cours portant sur le travail des métaux, l'électricité et le bâtiment.

b/ Cours concernant les domaines technique, commercial et paramédical.

c/ Le centre n'a pas fonctionné tout au long de l'année.

Tableau 5

Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires (année universitaire 1984/1985)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Egypte		Autres a/		Total		Total général
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Génie	15	-	11	3	101	5	45	6	3	-	3	-	178	14	192
Médical et paramédical	-	-	58	31	21	15	-	-	2	-	5	2	86	48	134
Lettres et sciences	2	4	-	1	3	10	-	3	3	-	1	-	9	18	27
Total	17	4	69	35	125	30	45	9	8	-	9	2	273	80	353

Note : En outre, en 1984/1985, deux bourses ont été accordées par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à des réfugiés, en réponse à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/99 D du 14 décembre 1984. L'octroi d'une troisième bourse de cette même organisation est actuellement à l'étude. Ces bourses sont utilisables en dehors de la zone d'activité.

a/ Les autres pays sont les suivants : Algérie (un étudiant), Arabie saoudite (deux étudiants), Iraq (trois étudiants et deux étudiantes), Soudan (un étudiant), Turquie (un étudiant) et Yémen du Sud (un étudiant).

Tableau 6

Soins médicaux (au 30 juin 1985)

Nature des soins	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
A. Malades non hospitalisés						
1. Soins de médecine curative						
Nombre de patients	172 020	107 561	287 308	117 568	112 209	796 666
Nombre de consultations :						
Traitement médical a/	846 171	513 803	1 227 055	821 649	1 222 656	4 631 334
Soins dentaires	22 002	22 295	56 587	30 197	28 039	159 120
2. Soins maternels et infantiles						
Femmes enceintes (moyenne mensuelle des visites)	951	1 119	3 008	1 694	4 738	11 510
Enfants de moins de 3 ans (moyenne des visites) b/	9 180	12 804	31 679	17 209	32 354	103 226
Elèves examinés	5 430	12 356	26 383	17 046	19 818	81 033
Vaccinations de routine	43 672	45 778	127 743	40 208	111 063	368 464
B. Malades hospitalisés						
Lits d'hôpital disponibles	345	56	252 c/	274	560 d/	1 487
Nombre de patients admis	15 346	3 458	946	12 364	30 497	62 611
Taux annuel patients/journées d'hospitalisation pour 1 000 réfugiés	408	68	15	321	311	179

a/ Ce chiffre comprend les visites pour consultations médicales, injections, pansements et traitements dermatologiques et oculaires.

b/ Les visites sont mensuelles pour les enfants de moins d'un an, bimensuelles pour les enfants de 1 à 2 ans et trimestrielles pour les enfants de 2 à 3 ans.

c/ Y compris 38 lits dans des hôpitaux privés, dont le financement est assuré par l'Office. Les 214 autres sont mis à la disposition de l'Office contre remboursement.

d/ Y compris 59 lits dans les maternités de l'Office et 35 au sanatorium de Bureij. Les 466 autres sont mis à la disposition de l'Office contre remboursement.

Diagramme 2

Maladies transmissibles – Toutes les zones d'activité de l'Office

1967 – 1984

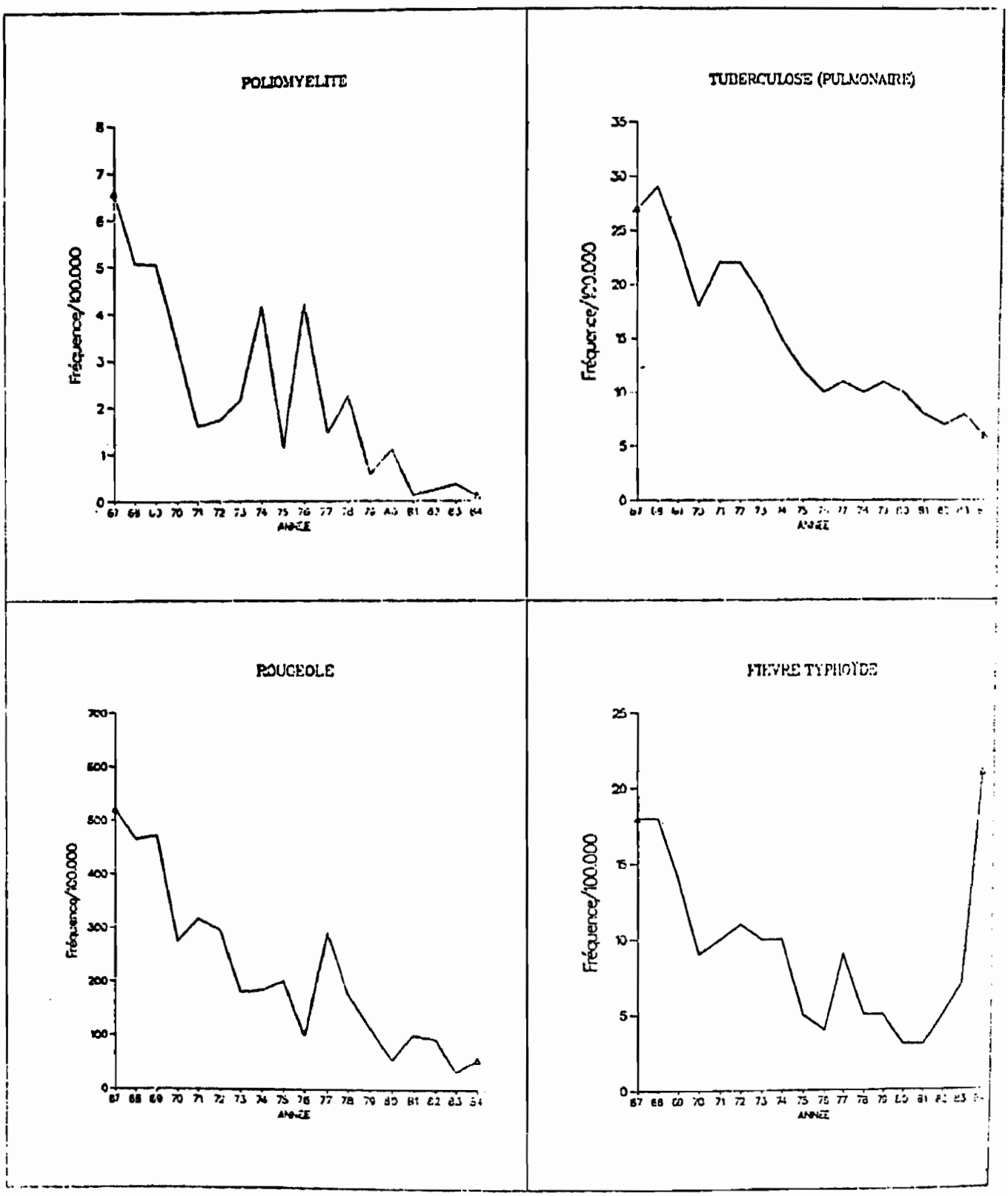

Tableau 7

Nombre des bénéficiaires des programmes d'aide alimentaire de l'UNRWA a/
(1er juillet 1984-30 juin 1985)

	Liban	République arabe syrienne	Jordanie b/	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
A. Alimentation d'appoint						
1. Repas de midi pour les moins de 15 ans	10 304	5 056	8 303	7 907	8 404	39 974
2. Distribution de lait pour les moins de 3 ans	6 373	11 972	27 568	10 478	24 128	80 519
3. Relations supplé mentaires						
Femmes enceintes et allaitantes	978	4 346	7 832	6 106	12 152	31 414
Tuberculeux non hospitalisés	87	19	134	280	145	665
B. Programme d'aide aux cas particulièrement nécessiteux c/	22 510	11 809	18 155	21 317	23 631	97 422

a/ Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes mensuelles, sauf pour le programme de repas de midi où il s'agit d'une moyenne quotidienne.

b/ Y compris 2 175 personnes déplacées qui ont bénéficié de repas chauds et 2 094 qui ont reçu du lait offert par le Gouvernement jordanien.

c/ Au 30 juin 1985.

Tableau 8

Répartition des postes locaux et internationaux (au 30 juin 1985)

Titres budgétaires	Siège (Vienne)		Siège (Amman)		Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Bande de Gaza		Total	
	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I
Services d'éducation																
Services généraux	8	2	27	15	28	-	32,5	-	69	-	64	1	25	1	253,5	20
Enseignants	2	-	25	-	1 233	-	1 645	-	3 891	-	1 422	-	2 407	-	10 625	-
Manuels	-	-	-	-	139	-	162	-	344	-	203	-	214	-	1 062	-
Total partiel	10	2	52	15	1 400	-	1 839,5	-	4 304	-	1 689	1	2 646	1	11 940,5	20
Services de santé																
Services généraux	10	3	3	3	147	4	155	-	263	-	217,5	-	230	-	1 025,5	10
Manuels	-	-	-	-	362	-	221	-	453	-	347	-	508	-	1 791	-
Total partiel	10	3	3	3	409	4	376	-	716	-	564,5	-	738	-	2 816,5	10
Services de secours																
Services généraux	2	2	5	-	33	4	37	1	48	1	64	2	71,5	1	260,5	11
Enseignants	-	-	-	-	3	-	6	-	4	-	12	-	25	-	50	-
Manuels	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	15	-	27	-	50	-
Total partiel	2	2	5	-	36	4	51	1	52	1	91	2	123,5	1	360,5	11
Services communs																
Services généraux	162	61	12	2	190	7	151,5	5	204	6	197,5	7	189,5	5	1 106,5	93
Manuels	-	-	2	-	50	-	49	-	66	-	121	-	121	-	409	-
Total partiel	162	61	14	2	240	7	200,5	5	270	6	318,5	7	310,5	5	1 515,5	93
Autres dépenses																
Services généraux	-	-	-	-	4	-	-	-	13	-	-	-	-	-	17	-
Manuels	-	-	-	-	-	-	-	-	57	-	-	-	-	-	57	-
Total partiel	-	-	-	-	4	-	-	-	70	-	-	-	-	-	74	-
TOTAL	184	68	74	20	2 089	15	2 467	6	5 412	7	2 663	10	3 818	7	16 707	134

ANNEXE II

Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies a/

1. Résolutions de l'Assemblée générale

Numéro de la résolution	Date d'adoption	Numéro de la résolution	Date d'adoption
194 (III)	11 décembre 1948	2452 (XXIII)	19 décembre 1968
212 (III)	19 novembre 1948	2535 (XXIV)	10 décembre 1969
302 (IV)	8 décembre 1949	2656 (XXV)	7 décembre 1970
393 (V)	2 décembre 1950	2672 (XXV)	8 décembre 1970
513 (VI)	26 janvier 1952	2728 (XXV)	15 décembre 1970
614 (VII)	6 novembre 1952	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
720 (VIII)	27 novembre 1953	2792 A à E(XXVI)	6 décembre 1971
818 (IX)	4 décembre 1954	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
916 (X)	3 décembre 1955	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
1018 (XI)	28 février 1957	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
1191 (XII)	12 décembre 1957	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1315 (XIII)	12 décembre 1958	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1456 (XIV)	9 décembre 1959	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1604 (XV)	21 avril 1961	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1725 (XVI)	20 décembre 1961	31/15 A à E	24 novembre 1976
1856 (XVII)	20 décembre 1962	32/90 A à F	13 décembre 1977
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	33/112 A à F	18 décembre 1978
2002 (XIX)	10 février 1965	34/52 A à F	23 novembre 1979
2052 (XX)	15 décembre 1965	35/13 A à F	3 novembre 1980
2154 (XXI)	17 novembre 1966	36/146 A à H	16 décembre 1981
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	37/120 A à K	16 décembre 1982
2341 (XXII)	19 décembre 1967	38/83 A à K	15 décembre 1983
		39/99 A à K	14 décembre 1984

2. Décisions de l'Assemblée générale

Décision No	Date d'adoption
36/462	16 mars 1982

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

1983 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 13 (A/38/13)

Ibid., trente-huitième session, Supplément No 13 (A/38/13 et Corr.)

1984 : Ibid., trente-neuvième session, Supplément No 13 (A/39/13)

---

a/ On trouvera dans le document L'UNRWA aux Nations Unies 1948-1984, disponible auprès de la Division de l'information de l'UNRWA, de plus amples renseignements sur les rapports et documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies.

4. Etats financiers vérifiés

1983 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 5 C (A/38/5/Add.3)

1984 : Ibid., trente-neuvième session, Supplément No 5 C (A/39/5/Add.3)

5. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

1983 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, document A/38/558

1984 : Ibid., trente-neuvième session, annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/575

6. Rapports du Secrétaire général

1983 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 C du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, document A/38/386 (Université de Jérusalem pour les réfugiés de Palestine)]

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 D du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, document A/38/149 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)]

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 E du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, document A/38/418 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)]

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 G du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, document A/38/419 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)]

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 I du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, document A/38/382 (Cartes d'identité spéciales pour tous les réfugiés de Palestine)]

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/163 du 17 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 81 b) de l'ordre du jour, document A/38/217 et Add.1 (Aide à la reconstruction et au développement au Liban)]

1984 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 38/83 D du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/375 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)]

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 38/83 E du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/150 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)]

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 38/83 G du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/411 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)]

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 38/83 I du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/538 (Protection des réfugiés de Palestine)]

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 38/83 J du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/372 (Réfugiés de Palestine sur la rive occidentale)]

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 38/83 K du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/528 (Université "Al Quds" de Jérusalem pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)]